

Le Messenger

Bulletin Municipal
de Plesder



Sommaire

- | | | | |
|---|-------|--|-------|
| ● Édito du Maire | p. 2 | ● Vie Sociale | p. 20 |
| ● Vie locale | p. 3 | ● Bretagne Romantique (CCBR) | p. 22 |
| ● Compte rendu
des conseils municipaux | p. 7 | ● Agenda associatif | p. 24 |
| ● Finances | p. 16 | ● Vie associative | p. 25 |
| ● Info travaux | p. 17 | ● Infos pratiques | p. 29 |
| ● Urbanisme | p. 18 | ● Retour en images
sur l'année 2019 | p. 32 |
| ● Vie scolaire | p. 19 | | |



Chère Plesdéroise, Cher Plesdérois,

La cérémonie des vœux est un temps important de la vie de notre commune et j'y suis profondément attachée. Formuler des vœux est une tradition, à laquelle je me conforme bien volontiers en tant que femme et tout particulièrement en tant que Maire. Au-delà des souhaits de santé, de sérénité, de joie, de

bonheur et de prospérité que j'adresse à chacun d'entre vous, cette coutume doit nous permettre de faire le bilan sur l'année écoulée et de présenter les projets à venir. Comme vous le savez, 2020 sera une échéance électorale (municipales) et mes obligations de réserve m'interdisent d'évoquer l'avenir.

Au seuil de 2020, l'équipe municipale et moi-même sommes très heureux de vous offrir nos traditionnels vœux de bonheur et de bonne santé pour cette nouvelle année qui, nous l'espérons sera pour vous et vos proches, remplie de joie et de réussite. Nous espérons vous compter nombreux lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19h à la Salle de Jeunes et de la Culture.

Pour ce bilan 2019, je commencerai par moi. Il me semble vous devoir des informations sur ma santé. Alors, pour faire très court, je vais très bien et c'est après de multiples périples acharnés et non mesurés que je me suis sortie de tous mes problèmes. Je vous remercie pour tous vos messages de soutien et de réconfort.

Il y a un an, à la même époque, je vous parlais de replacer la commune au cœur de la conscience républicaine. En effet, l'élu de terrain donc par défaut de campagne que je suis, peut vous certifier qu'être élu(e), est une noble fonction au service de nos institutions et de nos administrés. Pour autant, nombre d'entre nous font face à des désillusions du fait des difficultés rencontrées. Le malaise est réel, le désarroi est perceptible, la tâche d'élu(e) s'en trouve dévalorisée. Certes, qu'il soit complexe de concilier un mandat de Maire avec une vie professionnelle et/ou personnelle, n'étonnera personne. Mais plus d'un maire sur deux, ne souhaite pas se représenter en 2020. Les raisons sont multiples, je viens de vous en citer quelques-unes. Quelle est la cause profonde de cette décision ? Pourquoi l'un des piliers de la démocratie française est-il à ce point fragilisé ?

Les raisons sont nombreuses mais elles sont principalement liées au problème du non-respect de la fonction, le manque de budget pour nos petites communes, l'indifférence totale pour les territoires ruraux au profit des grandes villes et surtout les prises de décisions par les personnes qui sont trop loin des réalités de la vie.

Notre dotation forfaitaire, autrement dit, une de nos recettes de l'État, s'est stabilisée mais, à l'inverse, **nous devons effectuer un effort financier supplémentaire**, dit de solidarité, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) reversée aux communes. Elle nous a été supprimée en 2019, faute de budget suffisant pour boucler celui de la Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR). Nous avons perdu 21 000€. L'État a beaucoup à faire pour rééquilibrer le fonctionnement de ses collectivités territoriales ! Tous ces transferts de compétences ont nui à toutes les collectivités territoriales et ont rendu les budgets très friables suite à tous les désengagements de l'État.

La suppression de la taxe d'habitation est-elle vraiment la solution ? Notre gouvernement ne doit pas perdre de vue la nécessité de maîtriser la dépense publique, ce qui signifie que la compensation promise à l'euro près, reversée aux communes, est reprise notamment sur la part de taxe foncière perçue par les départements... On habille les villes en déshabillant les départements. De fait, le budget de l'État quant à lui n'est en aucun cas impacté par ces décisions arbitraires.

Mais quelle est la volonté de l'État ? Elle serait de nous permettre d'anticiper les transitions énergétiques, sociales et écologiques. Certes, c'est un beau et nécessaire challenge que le Président nous demande de relever et d'ailleurs Emmanuel Macron fait appel aux élus et se rappelle soudain que : **"La France ne serait pas la même sans ses Maires..."**

Un élu se doit d'orienter, d'impulser et cela commence à l'échelon local. Vous savez, la petite République est dans la grande...

Pour revenir à notre belle commune, les engagements pris devant vous sont respectés. A Plesder, les projets sont étudiés, conduits et réalisés ! J'ai plaisir chaque année à relater les grandes actions menées dans l'intérêt de notre cher territoire. Je ferai référence aux travaux importants entrepris sur la commune ces onze dernières années (atelier, mairie, école, SDJC, parking, église, voirie...).

A nouveau, je renouvelle mes remerciements à chacun de vous pour votre patience et votre indulgence quant à la gêne occasionnée durant ces périodes. Les calendriers fixés ont été respectés et aujourd'hui nous profitons des nouveaux aménagements. Certains sont en cours d'achèvement comme les travaux d'effacement de réseaux entre l'église et le cimetière (rue de Félicité de Lamennais, rue du Jerzual, rue Henri de la Messelière et Chemin Champ de Boulin).

Valoriser et maîtriser les actions en faveur de notre patrimoine, quelle plus belle démarche pour un Maire ! Sachez que c'est un long travail de préparation de vos élus avec les services, en lien avec nos partenaires et nos financeurs que sont : l'État, la Région, le Département, le Pays de St Malo et la communauté de communes. Souvent, ce sont des projets qui sont longs à faire sortir de terre.

Cérémonie des Vœux
L'équipe municipale vous convie à la traditionnelle
CÉRÉMONIE DES VOEUX du Maire
qui aura lieu à la salle de Jeunes et de la Culture
le vendredi 10 janvier prochain à 19h.
Nous vous attendons nombreux !

Nous avons fait valoir le droit démocratique local afin de vous permettre de venir vous exprimer sur le PLU et en ce qui concerne les enfants, en les écoutant sur leur besoin de réaliser un skate-park. Vous le savez, à Plesder chacun a le droit et le devoir de s'exprimer. La démocratie locale, puisque c'est bien de cela dont il s'agit, est une de nos priorités et il est important de donner la parole aux plus jeunes et aux moins jeunes. Être citoyen ne signifie pas atteindre la majorité, mais être responsable de l'avenir de notre commune.

Concernant nos travaux en cours, nous allons finaliser l'approbation de notre PLU début 2020 après la phase d'enquête publique qui s'est déroulée au dernier trimestre 2019.

Malgré toutes les difficultés que rencontrent les maires, nous allons de l'avant en conservant notre enthousiasme. Heureusement, dans les missions qui sont les miennes et celles de mes conseillers municipaux, certaines m'apportent sérénité et plaisir. Le mouvement associatif local, les équipes enseignantes, les représentants de parents d'élèves, les entreprises, les commerçants, les jeunes et les moins jeunes, les bénévoles, les agents de la collectivité, tous participent activement à la vie Plesderoise et particulièrement lors des nombreuses animations proposées qu'elles soient festives, scolaires, périscolaires, culturelles, sportives, caritatives ou environnementales. Faire corps, ensemble, est notre plus belle récompense et au nom du conseil municipal, je vous en remercie tous, très sincèrement.

Pour finir mon propos, juste un petit mot sur la fiscalité locale pour rappeler que nos projets pour Plesder n'ont pas impliqué une hausse d'impôts en 2019. Pour faire court, nos investissements d'effacement de réseaux ont été cofinancés grâce à notre partenaire que je souhaite mettre à l'honneur : le SDE35 (Syndicat Département d'Énergie) qui nous a octroyé une subvention de près de 143 875 € pour la réalisation des travaux. Le financement de ces investissements l'a été sans augmentation des taux communaux et le coût de ces travaux s'élève à 70 805 € en reste à charge pour la commune.

Je le rappelle, si nos taxes d'habitation et foncière augmentent, cela est dû à la revalorisation des bases d'imposition chaque année (environ 1,20 % d'augmentation en moyenne par an). Aux augmentations qui nous sont répercutées, s'ajoute le transfert de nouvelles compétences dans nos EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Les membres du conseil municipal et leurs conjoints, que je remercie pour leur implication et leur fidélité, ainsi que moi-même, vous renouvelons nos vœux les plus chaleureux de santé, de sérénité et de prospérité pour vous et tous ceux que vous aimez.

Evelyne SIMON-GLORY
Maire de Plesder



ÉLECTIONS



Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en Mairie toute l'année et jusqu'au **7 février 2020 inclus** aux heures d'ouverture habituelles pour pouvoir voter aux élections à venir.

N'attendez pas le dernier moment pour venir vous inscrire car cela peut engendrer des erreurs ou vous empêcher de voter s'il y a des difficultés d'ordre administratif, notamment liées aux transmissions avec l'INSEE.

Pour s'inscrire, il suffit de se présenter en Mairie muni des pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile

NB : Vous pouvez consulter votre situation électorale en vous rendant sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Prochaines élections : les municipales

- dimanche 15 mars (1^{er} tour)
- dimanche 22 mars (2^{ème} tour)

RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes français doivent venir se faire recenser en Mairie **dès qu'ils ont 16 ans.**

Comment ?

- Se présenter en Mairie muni :
- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

Pourquoi ?

- Pour obtenir une attestation de recensement nécessaire pour passer les examens scolaires, les concours et le permis de conduire
- Pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (obligatoire).
- Pour être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Les demandes de CNI (Cartes Nationales d'Identité) et passeports se font dans les mairies équipées de dispositifs de recueil : Combourg et Tinténac sont les plus proches.

Procédure :

- 1. Compléter sa pré-demande en ligne OU retirer un CERFA papier dans sa Mairie
- 2. Prendre rendez-vous pour déposer le dossier
- 3. Traitement du dossier
- 4. Prise de rendez-vous pour la remise de la CNI ou du passeport

Coordonnées des Mairies équipées pour la prise de rendez-vous :

- **Mairie de TINTENIAC**
02.99.68.18.68
- **Mairie de COMBOURG**
02.99.73.00.18

ETAT CIVIL - ANNÉE 2019

NAISSANCES

Le 14 mars 2019 :	Côme PINSEMBERT
Le 26 mars 2019 :	Lucie FURNEL
Le 07 avril 2019 :	Tom PINAULT
Le 1 ^{er} mai 2019 :	Iris GUILBERT
Le 17 mai 2019 :	Simon BOILEAU
Le 7 juin 2019 :	Candice REGUEILLET
Le 9 novembre 2019 :	Tylio FESTOC
Le 13 novembre 2019 :	Enora BIHOUR

MARIAGES

Le 20 Juillet 2019 :	Stanislas BIDON et Océane MONTAUX
Le 14 septembre 2019 :	Laurent RECORD et Sonia FÉVRIER

DÉCÈS

Le 2 juillet 2019 :	Jean CLÉMENT - 87 ans
Le 12 novembre 2019 :	Gilles SAUDRAIS - 53 ans
Le 14 Novembre 2019 :	Simone GESNYS née POILLEVÉ - 82 ans

DÉMARCHAGE COMMERCIAL

La commune a pris un arrêté permettant d'encadrer le démarchage commercial et ainsi limiter les pratiques abusives. M^{me} le Maire a souhaité prendre cet arrêté pour tenter de réduire voire d'éviter les vols chez les habitants. Néanmoins, il convient de toujours rester bien vigilant.

L'arrêté en date du 19 Juillet 2019 prévoit les modalités suivantes :

Article 1 : La pratique du démarchage commercial ou quête sur le territoire de la commune de Plesder est autorisée sous réserve que toute société ou entreprise individuelle ou entreprise artisanale ou association qui démarché à domicile vienne se déclarer auprès de la Mairie 15 jours avant de commencer la prospection.

Elle devra fournir :

- Un extrait de K-bis
- Les cartes professionnelles du ou des agents exerçants
- L'objet et la durée de leur démarchage
- L'immatriculation des véhicules avec lesquels ils vont circuler dans la commune

Cette déclaration peut se faire de façon dématérialisée en téléchargeant le formulaire sur le site internet de la ville de Plesder (ou sur demande auprès de la Mairie) et en joignant les documents précités.

Article 2 : A cette occasion, il sera tenu en mairie un registre comprenant toutes ces informations, à la disposition des administrés qui en feront la demande. Les données enregistrées feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Elles sont conservées pendant 1 an et peuvent être destinées aux services de la Gendarmerie Nationale. Conformément à la loi « informatique et libertés », le droit d'accès aux données s'effectue auprès de la Mairie de Plesder.

Article 3 : Tout démarchage ou quête non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activité sur la commune. Les prospecteurs s'exposent à une contravention.

Article 4 : Ne sont pas concernées par ces règles spécifiques les ventes à domicile de produits de consommation courante au cours de tournées dans l'agglomération où est installé l'établissement ou dans son voisinage notamment les tournées de commerçants (boulangers, épicerie, produits surgelés, etc.)

Article 5 : Le fait d'avoir déclaré une prospection **n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune** pour démarcher les particuliers.

Article 6 : Les violations des dispositions réglementaires au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

RAPPEL :

Pour toute vente à distance, le consommateur, dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

Ainsi, vous avez un délai de 14 jours pour changer d'avis en cas d'achat par internet ou par téléphone. Si vous exercez ce droit, le vendeur doit vous rembourser le bien ou la prestation de service commandé. Attention, certains contrats ne sont toutefois pas concernés.

Plus de renseignements en Mairie.

PUBLICITÉ

ZOOM SUR LE PERSONNEL COMMUNAL



« Afin de présenter au mieux les missions du personnel communal, je vous propose de les interviewer au travers de 4 questions. J'ai commencé par le personnel administratif qui est mis à l'honneur dans ce bulletin. Le personnel technique et le personnel scolaire seront interviewés de la même façon lors de prochaines éditions du bulletin.

J'ai donc posé des questions au personnel administratif avec qui je travaille au quotidien à savoir Charlotte CAMUS (CC) secrétaire générale et Isabelle SENECHAL (IS) agent de service à la population. »

Evelyne SIMON-GLORY - Maire

■ 1) Quelles sont vos missions principales ?

IS : J'accueille le public et je réponds aux sollicitations des administrés dans la mesure de ce qui relève des compétences communales. Je suis régulièrement en contact avec les habitants, notamment aux diverses étapes de leurs vie (gestion de l'état civil et élections). J'enregistre les opérations comptables journalières (paiement des factures et enregistrement des ressources perçues par la commune) et assure le suivi du scolaire. J'accompagne aussi Mme le Maire dans la gestion de son planning de réunions et de ses rendez-vous.

CC : J'assure le suivi et le pilotage des projets communaux en étroite collaboration avec les élus. J'ai en charge l'élaboration et le suivi des budgets, la gestion du personnel ainsi que la communication. Je m'occupe également de la gestion du conseil municipal, assure une veille juridique et élabore les actes administratifs dans le respect de la légalité. Enfin, en l'absence de ma collègue, je suis aussi amenée à assurer l'accueil de la population.

■ 2) Quelles sont les qualités indispensables pour mener à bien vos fonctions ?

IS : La diplomatie, la réserve, la rigueur et la discrétion.

CC : J'estime avoir un rôle de conseil et d'information auprès des élus afin qu'ils puissent prendre les décisions en connaissant tous les éléments juridiques, techniques et financiers des dossiers qu'ils ont à traiter. Les qualités importantes sont la rigueur, la discrétion, l'écoute et l'organisation.

■ 3) Que pensez-vous apporter à la commune ?

IS : J'essaie d'être efficace afin d'apporter une réponse rapide aux différentes sollicitations.

CC : Je suis le plus disponible possible et à l'écoute de la population afin de répondre au mieux à leurs attentes. Je pense être force de proposition et fait en sorte de faire avancer les dossiers sous l'impulsion des élus et du Maire.

■ 4) Comment voyez-vous votre avenir dans la fonction publique territoriale ?

IS : Après 25 ans de carrière et dans le contexte des fusions de commune, je me pose question sur l'évolution de mes missions mais reste attachée à ma commune.

CC : Les règles évoluent fréquemment et rapidement. Il faut être alerte, prêt à accepter le changement et surtout savoir s'y adapter. Je suis assez jeune dans le métier et suis prête à relever les nouveaux défis. Je suis très attachée à la notion de service public et espère que nos métiers vont perdurer.

Parole au Maire sur le travail des secrétaires :

« La secrétaire générale et l'agent de service à la population assurent une responsabilité de la structure locale placée au cœur de la mise en œuvre des missions de services publics dont elle a la compétence. Au 21ème siècle, les missions de secrétaire vont bien au-delà de la rédaction d'actes officiels. Aujourd'hui, elles sont l'appui technique, administratif, judiciaire des élus et plus particulièrement du Maire. Cela requiert des compétences multiples : finances, rédaction des actes administratifs, urbanisme, gestion funéraire, accueil du public, management et ressources humaines, montage de dossiers de marché public, préparation de conseil municipal, demande subventions, enquête publique et surtout savoir rendre compte. Un métier très diversifié qui demande de nombreuses qualités : polyvalence, rigueur et autonomie en sont le socle.

Nous sommes loin du secrétaire de Mairie/Instituteur. Aujourd'hui, il ne serait même plus envisageable de faire deux métiers à la fois ; les années se sont chargées de complexifier leurs tâches. Les Maires passent, les secrétaires restent.

Quel avenir pour nos secrétaires ? Avec la montée en puissance des intercommunalités, il y a urgence à revaloriser, sans tarder, à créer une vraie strate communale. Si nous arrivons enfin à l'aboutissement de cette idéologie, les maires n'auraient plus à connaître les difficultés de recrutement auxquels ils sont confrontés.

Le secrétariat de la Mairie de Plesder requiert toutes ces qualités et c'est pour cette raison que je souhaite que les administrés que vous êtes leur réservent toujours votre plus beau sourire. »

La Bibliothèque Municipale de Pleugueneuc



RECHERCHE DE NOUVEAUX BÉNÉVOLES

La fréquence peut être d'une fois par mois ou plus, selon votre envie ou vos disponibilités.

Si vous êtes intéressé(e) merci de prendre contact avec

Maryse AUFFRET, responsable

Tél. 02 99 69 41 52

bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr



Un livre sur l'histoire de Plesder



Monsieur Christian JOUQUAND, né le 4 juillet 1944 à Pleugueneuc, a fréquenté l'école publique de Plesder, puis l'actuel collège Théophile Briant de Tinténiac et le lycée Jean Charcot de Saint-Malo. Ses parents, modestes agriculteurs adeptes de polyculture locale, habitaient le village de la Cocheriais.

Ayant grandi et vécu à Plesder, il souhaitait rendre hommage à la commune en consacrant un livre à son histoire intitulé « histoire générale de PLESDER, des temps obscurs au XXI^{ème} siècle ».

En « Bretagne romantique », Tinténiac, Québriac, Combourg, Saint-Pierre-de-

Plesquen, ne sont plus dorénavant les seules communes à avoir fait l'objet d'une monographie. Celle consacrée à Plesder vient d'être enfin publiée ! Après « Le comice rural de Plesder » et « Vivre en Bretagne Romantique au temps des 30 glorieuses », Christian JOUQUAND convie cette fois, les Plesdérois au grand roman de leurs ancêtres et relate comment ils ont vécu, ainsi que leurs combats, leurs malheurs, leurs réussites.

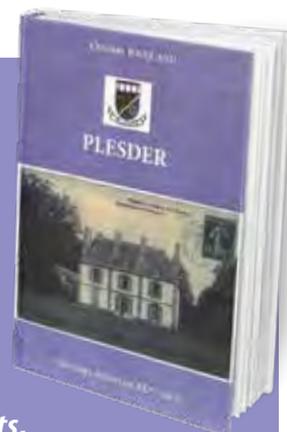
Plesder a toujours été et demeure une commune modeste. Toutefois son histoire est riche, en raison notamment des fortes et importantes personnalités qui sont nées ou qui ont résidé sur son territoire. Ainsi l'architecte du Roi Thomas Poussin qui a participé à l'édification du Parlement de Bretagne, les frères Laménais, certes natifs de Saint-Malo, mais qui ont longtemps vécu à la Chênaie (Jean-Marie, le fondateur des Frères de l'instruction chrétienne de Plöermel, dont l'œuvre s'est développée bien au-delà des mers ; et Félicité, prêtre à l'esprit tourmenté, philosophe, écrivain, homme politique, universellement

connu et reconnu en Europe au cours de la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle). Plesder est la patrie de l'historien et généalogiste breton Henri Frotier de la Messelière. Plesder est aussi le berceau des comices agricoles bretons et français initiés par Louis de Lorgeril (maire de Plesder, puis de Rennes). Et enfin, l'homme politique Théophile Roger-Marvaise et son gendre, Henri Mornard, avocat de Dreyfus pour sa réhabilitation à la Cour de Cassation, sont d'anciens propriétaires et gestionnaires de la Chênaie. De nombreux autres Plesdérois ont plus modestement, mais également avec beaucoup de mérite, pris toute leur place dans la petite Histoire communale.

Cette histoire spécifique de Plesder ressuscite le passé d'une paroisse bretonne primitive (démantelée au XII^{ème} siècle) qui dormait au Moyen Age, d'une commune classée à la rubrique « indifférence ou hostilité sporadique » sous la Révolution. L'ouvrage évoque ensuite le déroulement chronologique des événements essentiels du XIX^{ème} siècle progressiste, du chaotique XX^{ème}, du début prometteur XXI^{ème}, ainsi que la vie d'une population rurale courageuse à travers 16 siècles, et publie une courte biographie de chacune de ses principales personnalités.

Pour la sortie de son nouveau livre, rencontre et dédicace les samedis 14, 21 et 28 décembre de 9h à 12h en Mairie de Plesder et lors de la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 10 janvier.

Livre de 440 pages comprenant texte, documents, nombreuses photos et cartes postales anciennes de Plesder. Prix : 10 € lors des séances de dédicace.



Le registre détaillé des délibérations est consultable en Mairie.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, M^{me} BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELOFFRE Arnaud, M. DELAROCHEAULION Frédéric, M^{me} CLOSSAIS Soazig.

Absents : M. BAUX Mickaël, M^{me} MARY Cécile

N°62/2018 : Décision modificative n°3 - budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°3 du budget principal comme suit :
Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 15 JANVIER 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, M^{me} BONENFANT Nathalie, M. DELOFFRE Arnaud, M. DELAROCHEAULION Frédéric, M^{me} CLOSSAIS Soazig

Procurations :

M. DELION Rémy donne pouvoir à M^{me} CLOSSAIS Soazig

M. BAUX Mickaël donne pouvoir à M. HERVE Sandy

Absents : M^{me} MARY Cécile

N°1/2019 : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité porté par le SDE35 et du groupement de commandes d'énergie gaz porté par le SDE22 et adhésion au groupement de commandes de fournitures d'énergie créé par le SDE35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le retrait de la commune de Plesder du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par le SDE35 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;

AUTORISE le retrait de la commune de Plesder du groupement de commande de fourniture d'énergie gaz coordonné par le SDE22 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;

AUTORISE l'adhésion de la commune de Plesder au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE35 ;

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M^{me} le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Plesder

Adopté à l'unanimité.

N°2/2019 : Modification des statuts de la communauté de communes Bretagne romantique à compter du 1^{er} janvier 2019 (compétence animation sportive)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et d'exercer à compter du 1^{er} janvier 2019 la compétence facultative suivante :

« Compétence animation sportive à travers la création d'un fonds de soutien réparti en 2 sections selon les critères définis par la commission dédiée :

- a.i.1. Fonds de soutien à l'emploi en faveur de l'office des sports du territoire et des associations sportives utilisatrices des équipements sportifs couverts d'intérêt communautaire à vocation unique à savoir spécialisés dans une seule discipline sportive

- a.i.2. Fonds de soutien aux dépenses d'équipements nécessaires à l'activité des associations sportives utilisatrices des équipements sportifs couverts d'intérêt communautaire à vocation unique à savoir spécialisés dans une seule discipline sportive »

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

N°3/2019 : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - mise en concurrence des entreprises par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

MANDATE le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel pour la couverture des risques suivants :

- Agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
- Agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires

S'ENGAGE à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance

Adopté à l'unanimité.

N°4/2019 : Effacement de réseaux dans le bourg : rues Félicité de Laménais, du Jerzual, Henri de la Messelière et chemin champ de boulin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation des travaux d'effacement de réseaux des rues Félicité de Laménais, du Jerzual, Henri de la Messelière et chemin champ de boulin ;

CONFIE la maîtrise d'ouvrage au SDE35 ;

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget ;

AUTORISE le versement de ces participations auprès du maître d'ouvrage ;

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision

Adopté à l'unanimité.

N°5/2019 : Lecture du rapport d'activité 2017 du SMICTOM

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été présenté.

N°6/2019 : Lecture du rapport d'activité 2017 du syndicat des eaux de Tinténiac

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été présenté.

N°7/2019 : Lecture du rapport d'activité 2017 du SDE35

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été présenté.

N°8/2019 : Demande du Conseil Municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune (proposition de motion par l'Association des Maires Ruraux)

Le conseil municipal, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine et après en avoir délibéré, **DECIDE DE :**

DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;

S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;

DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;

DEMANDER à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;

S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;

DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;

SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;

DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M^{me} BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, M^{me} BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELAROCHEAULION Frédéric, M^{me} CLOSSAIS Soazig

Procurations :

M. COQUIO Patrick donne pouvoir à M^{me} SIMON-GLORY Evelyne

M. DELOFFRE Arnaud donne pouvoir à M. DELION Rémy

Absents : M. BAUX Mickaël, M^{me} MARY Cécile

N°9/2019 : Avis du conseil municipal sur le projet de PLU de Plesder avant arrêt par le conseil communautaire de la communauté de communes Bretagne romantique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 Octobre 2016 prescrivant la révision du PLU de la commune de Plesder ;

Considérant que la compétence a été transférée à la communauté de communes Bretagne romantique à compter du 1er janvier 2018 ;

Considérant que la communauté de communes va prochainement délibérer pour arrêter le projet de PLU pour la commune de Plesder en conseil communautaire ;

La commune de Plesder est sollicitée pour donner son avis sur le projet en amont de l'arrêt en conseil communautaire.

M^{me} le Maire propose de revenir sur certains éléments au travers des différentes remarques formulées par les PPA (Personnes Publiques Associées) sous forme de points d'information et de vigilance :

- 1) Problématique de la station d'épuration pour l'assainissement collectif : la capacité épuratoire de la station doit être suffisante pour le raccordement des maisons dans les zones en extension. A ce sujet, M^{me} le Maire précise que nous attendons la confirmation des chiffres suite à l'étude réalisée et en cours de finalisation. Une fois connus, les éléments seront précisés dans les documents. Il est aussi émis la possibilité de pouvoir se raccorder à la station d'épuration de la commune de Pleugueneuc, sous réserve d'acceptation de celle-ci. L'étude en cours fera également ressortir les coûts de cette hypothèse ;
- 2) Trame verte et bleue : il conviendra d'ajouter un corridor écologique conformément au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Cela vise notamment à protéger les haies. Les élus demandent à ce qu'une vigilance soit accordée sur la localisation précise du corridor ;
- 3) Règles de densité : il est rappelé que la densité de 18 logements par hectare, fixée par le SCOT est un objectif à atteindre sur l'ensemble des zones à urbaniser. Ainsi, certaines zones peuvent être plus denses que d'autres. C'est le choix qui est retenu par les élus ;
- 4) La DDTM et le SCOT recommandent un phasage des opérations d'urbanisation. Les élus ne souhaitent pas programmer de phasage, notamment à cause du problème de rétention foncière qui se retrouve sur plusieurs secteurs. Néanmoins, ils s'engagent à étudier la possibilité d'instaurer une taxe sur le foncier non bâti en zone Urbaine et indiquent qu'ils privilégieront, dans la mesure du possible, les opérations de densification ;
- 5) Bâtiments repérés en changement de destination : ils doivent être intégrés dans l'enveloppe de logements et présenter un caractère patrimonial. Les élus indiquent qu'ils se baseront sur le nombre de changement de destination ayant eu lieu sur les dix dernières années pour fixer l'enveloppe de logements en changement de destination dans le nouveau PLU ;
- 6) Les autres remarques formulées concernent davantage des corrections, précisions et mise en cohérence des documents qui seront effectuées par le bureau d'études

Ensuite, M^{me} le Maire propose de revoir le périmètre des futures zones à urbaniser concernant les deux opérations en extension, qui ont été sujet à discussion lors de la réunion avec les PPA (personnes publiques associées).

comptes rendus du conseil municipal

Les périmètres retenus par les élus pour les 2 OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sont les suivants :

■ OAP du Chêne Huby



■ OAP de la Malice



Les élus sont favorables à maintenir l'OAP en linéaire le long de la route départementale, comme retenu au départ, pour plus de cohérence, en permettant une continuité urbaine au lotissement situé en face et en améliorant l'aspect visuel et paysager de l'entrée de bourg.

L'accès pourrait se faire par la route départementale en toute sécurité puisque située en zone agglomérée à 30km/h. Une attention particulière devra être portée sur l'intégration paysagère de l'OAP.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU :

M^{me} le Maire demande s'il y a d'autres questions par rapport aux documents présentés.

Les élus n'ont pas d'autres remarques et donnent un **AVIS FAVORABLE** au projet tel que présenté en intégrant les différentes remarques évoquées ci-dessus.

M^{me} le Maire **INFORME** le conseil municipal que cet avis sera transmis à la communauté de communes.

N°10/2019 : Révision du règlement intérieur de la commune

Le règlement intérieur est destiné aux agents de la commune. Il fixe les règles de discipline intérieure, et rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte la révision du règlement intérieur de la collectivité

RENDRE le document applicable à compter du 13 février 2019

AUTORISE M^{me} Le Maire à signer celui-ci

Adopté à l'unanimité.

N°11/2019 : Adoption du document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune

Le document unique est un document obligatoire qui recense l'ensemble des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents communaux. Il comporte un plan d'actions permettant d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération ;

S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document ;

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 5 MARS 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, M^{me} BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. BAUX Mickaël, M^{me} CLOSSAIS Soazig

Procurations :

Aucune procuration n'a été donnée

Absents : M. DELOFFRE Arnaud, M^{me} MARY Cécile, M. DELAROCHEAULION Frédéric

N°12/2019 : Approbation des comptes de gestion 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCLARE que les comptes de gestion 2018 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part

APPROUVE les comptes de gestion 2018

- du budget principal de la commune,
- du budget assainissement
- du budget du lotissement l'Orée d'Armor

Adopté à l'unanimité.

PUBLICITÉ

BUSNEL Entreprise de Gros-œuvre et Maçonnerie traditionnelle

Pascal BUSNEL
Chargé d'Affaires
06 07 63 09 44
accueil@entreprise-busnel.fr

13 Impasse Beaumanoir - 35 720 PLESDER
Tél : 02 99 89 44 77 - www.coreva-batiment.fr

comptes rendus du conseil municipal

N°13/2019 : Adoption des comptes administratifs 2018

CA 2018 - BUDGET PRINCIPAL		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
dépenses	477 038,14 €	194 721,57 €
recettes	528 477,55 €	235 949,43 €
résultat comptable 2018	51 439,41 €	41 227,86 €
report N-1	64 422,41 €	- 50 434,62 €
résultat de clôture 2018	115 861,82 €	- 9 206,76 €
Résultat global de clôture 2018		106 655,06 €

CA 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
dépenses	38 368,72 €	49 797,67 €
recettes	78 323,35 €	27 000,00 €
résultat comptable 2018	39 954,63 €	- 22 797,67 €
report N-1	42 366,05 €	6 932,24 €
résultat de clôture 2018	82 320,68 €	- 15 865,43 €
Résultat global de clôture 2018		66 455,25 €

CA 2018 - BUDGET LOTISSEMENT		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
dépenses	28 683,78 €	59 638,64 €
recettes	102 142,64 €	28 683,78 €
résultat comptable 2018	73 458,86 €	- 30 954,86 €
report N-1	- 59 638,64 €	- €
résultat de clôture 2018	13 820,22 €	- 30 954,86 €
Résultat global de clôture 2018		17 134,64 €

M^{me} le Maire se retire de la séance et désigne M. Jean-Pierre MOREL pour présider la séance et faire voter les comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les comptes administratifs 2018 avec les résultats présentés dans les tableaux ci-dessus

- du budget principal de la commune,
- du budget assainissement
- du budget du lotissement l'Orée d'Armor

Adopté à l'unanimité.

N°14/2019 : Affectation des résultats 2018

BUDGET PRINCIPAL :	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	9 206,76 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		93 100,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		22 761,82 €

BUDGET PRINCIPAL :	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	15 865,43 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		18 207,93 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		64 112,75 €

LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	30 954,86 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté		13 820,22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'affectation des résultats 2018 comme présenté dans les tableaux ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

N°15/2019 : Taux d'imposition 2019

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe habitation	15,63%	15,63%
Taxe foncier bâti	18,27%	18,27%
Taxe foncier non bâti	47,57%	47,57%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE une stabilité des taux pour l'année 2019

VOTE les taux d'imposition pour 2019 conformément au tableau ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

N°16/2019 : Subvention aux associations pour l'année 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le montant des subventions versées aux Associations tels que détaillés dans le tableau ci-dessous

PRÉVOIT les crédits correspondants au budget

Adopté à l'unanimité.

Associations extérieures	Attribué en 2018	Montant alloué pour 2019
comice agricole (0,60€/habitant)	469.80 €	477.00 €
office des sports (1€/habitant)	783.00 €	795.00 €
ass. Familale rurale du canton de Tinténiac (ADMR)	100.00 €	100.00 €
ass. Prévention routière SAINT GREGOIRE	30.00 €	30.00 €
Sous total	1 382.80 €	1 402.00 €
Associations plesderoises	Attribué en 2018	Montant alloué pour 2019
ACCA	150.00 €	150.00 €
plus subv destructions de nuisibles	150.00 €	150.00 €
Anciens combattants	150.00 €	150.00 €
Anciens combattants : subvention exceptionnelle pour achat d'un drapeau 14-18 (50% par la commune, 50% par l'association)	0.00 €	650.00 €
Club de l'Amitié	150.00 €	150.00 €
Comité de jumelage Plesder/Ahorn	150.00 €	150.00 €
Relais des villages	150.00 €	150.00 €
Foyer des jeunes	150.00 €	150.00 €
APE	150.00 €	150.00 €
Gym d'entretien plesderoise	150.00 €	150.00 €
Théâtre "tous en scène"	150.00 €	150.00 €
Football club du Linon	150.00 €	150.00 €
Rêves de bambins	150.00 €	150.00 €

comptes rendus du conseil municipal

Citrouilles & co	0.00 €	150.00 €
Team Surf Casting	0.00 €	En attente de réception du dossier pour statuer
Sous total	1 800.00 €	2 600.00 €
TOTAL	3 183 €	4 002 €

N°17/2019 : Budget primitif du budget principal de la commune 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	544 742, 82 €	194 314, 82 €	739 057, 64 €
Recettes	544 742, 82 €	194 314, 82 €	739 057, 64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget principal de la commune tel que présenté conformément au tableau ci-dessus et à la maquette budgétaire

Adopté à l'unanimité.

N°18/2019 : Budget primitif du budget assainissement 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	125 112, 65 €	114 420, 68 €	239 533, 43 €
Recettes	125 112, 65 €	114 420, 68 €	239 533, 43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget de l'assainissement tel que présenté conformément au tableau ci-dessus et à la maquette budgétaire

Adopté à l'unanimité.

N°19/2019 : Budget primitif du budget lotissement l'Orée d'Armor 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	59 690,22 €	30 954,86 €	90 645, 08 €
Recettes	59 690,22 €	30 954,86 €	90 645, 08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget du lotissement l'Orée d'Armor tel que présenté conformément au tableau ci-dessus et à la maquette budgétaire

Adopté à l'unanimité.

N°20/2019 : Modification des statuts de la communauté de communes Bretagne romantique : transfert de la compétence eau potable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et transférer à l'EPCI-FP, à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence suivante :

« Eau » selon le 7[°]II de l'article L.5214-16 du CGCT ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

N°21/2019 : Modification des statuts de la communauté de communes Bretagne romantique : modification de l'article 1 – création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes Bretagne romantique en son Article 1 comme suit :

« Il est créé entre les communes de Baussaine (La), Bonnemain, Cardroc, Chapelle aux Filtzméens (La), Combours, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, Iffs (Les), Lanrigan, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Mesnil-Roc'h, Plesder, Pleugueneuc ; Québriac, Saint-Brieuc-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Léger-des-Prés, Saint-Thual, Tinténiac, Trémeheuc, Tréverien et Trimer une communauté de communes qui prend la dénomination de « COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE »

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, M. DELION Rémy, M^{me} CLOSSAIS Soazig, M. DELAROCHEAULION Frédéric

Procurations:

M. BAUX Mickaël donne pouvoir à M. MOREL Eric

M. THIBAUT Patrick donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne

Absents: M. DELOFFRE Arnaud, Mme MARY Cécile, Mme BONENFANT Nathalie

L'Hermitte Didier
Artisan Peintre Décorateur

02 99 73 04 70
06 86 85 28 05

- DECORATION INTERIEURE
- PEINTURE
- PAPIER PEINT
- REVETEMENT SOLS ET MURS
- RAVALEMENT EXTERIEUR
- ENDUITS DECORATIFS
- POSE PARQUETS FLOTTANTS

COMBOURG - LA MEZIERE
SAINT-DOMINEUC

Site : www.deladecopassion.fr
Mail : deladecopassion@orange.fr

PUBLICITÉ

N°22/2019 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac : création de la commune nouvelle Mesnil-Roc'h (regroupant les anciennes communes de St Pierre de Plesguen, Lanhélin et Tressé)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte la modification proposée des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la Région de Tinténiac telle que présentée suite à la création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h.

Adopté à l'unanimité.

N°23/2019 : Propriété des installations de communications électroniques pour les opérations d'effacement de réseaux sur la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE DE LAISSER A ORANGE la propriété des ouvrages des installations de communications électroniques suite à des opérations d'effacement de réseaux ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

N°24/2019 : Modification de la subvention au comice agricole pour 2019

Montant versé en 2018	Montant à verser en 2019	Prévision 2019 (délib. n°16/2019)
0.60 € par habitant	0.40 € par habitant	0.60 € par habitant
469.80€	318€	477.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le montant actualisé de la subvention versée au comice agricole pour l'année 2019 par rapport à la délibération n°16/2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

N°25/2019 : Révision du montant alloué aux agents au titre de la participation à la protection sociale complémentaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le montant de la participation employeur mensuelle à 10 € par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à compter du 1er mai 2019.

Adopté à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Soazig CLOSSAIS).

SÉANCE DU 14 MAI 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, M. DELION Rémy, M. BAUX Mickael, M^{me} BONENFANT Nathalie, M. THIBAUT Patrick

Procurations:

M^{me} CLOSSAIS Soazig donne pouvoir à M^{me} SIMON-GLORY Evelyne
M. DELAROCHEAULION Frédéric donne pouvoir à M. MOREL Jean-Pierre
M. DELOFFRE Arnaud donne pouvoir à M. COQUIO Patrick

Absents: M^{me} MARY Cécile

N°26/2019 : Autorisation au Maire d'encaisser un chèque de l'assurance SMACL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE Madame le Maire à encaisser le chèque de 146,40 € de l'assurance SMACL pour le remboursement du remplacement du vitrage dégradé à la Salle de Jeunes et de la Culture.

Adopté à l'unanimité.

N°27/2019 : Avis sur le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Bretagne Romantique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Émet un avis favorable au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Bretagne Romantique au 1er janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

Cette demande de transfert a été classée sans suite pas la communauté de communes.

N°28/2019 : Périmètre de protection rapprochée : demande d'autorisation de pose de panneaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE la pose des panneaux sur la route traversant le périmètre de protection rapprochée des captages de Plesder.

Adopté à l'unanimité.

N°29/2019 : RDOP Gaz 2019 (Redevance d'occupation du domaine public)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide le montant de la RDOP Gaz 2019 s'élevant pour l'année 2019 à 635,45 €,

autorise Madame le Maire à émettre le titre de recettes permettant de recouvrer la recette.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 25 JUIN 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, M. DELION Rémy, M. THIBAUT Patrick, M. DELAROCHEAULION Frédéric, M^{me} CLOSSAIS Soazig

Procurations:

M^{me} BONENFANT Nathalie donne pouvoir à M^{me} BRYON Jocelyne
M. BAUX Mickael donne pouvoir à M^{me} Evelyne SIMON-GLORY

Absents: M^{me} MARY Cécile, M. DELOFFRE Arnaud

N°30/2019 : Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi à temps non complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DÉCIDE la modification du temps de service du poste (20H) d'adjoint technique territorial annualisé à compter du 01/09/2019,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

N°31/2019 : Mise à jour du classement des voies communales

Le dernier classement de la voirie communale a été réalisé en 2009 par la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) d'Ille-et-Vilaine.

Le total de voirie communale recensé est de 21 257 mètres linéaires.

Il est proposé les ajouts et mises à jour suivantes :

- Mise à jour du mètre linéaire de la rue des Longues Villes (VC31) : + 158 ml
- Classement de la rue qui va du bout de la rue du Jerzual à la route de Beaulieu (VC34) : 200 ml
- Classement du chemin Champ de Boulin (VC35) : 110 ml
- Chemin qui part de la RD79 et aboutit à la VC24 près de la Tremblaye : 870 ml
- Classement de la rue et impasse l'Orée d'Armor (VC37) : 325 ml
- Classement de la place de l'Église (PL1) : 155 ml

Soit un total de 1 818 ml + 21 257 = 23 075 ml

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

Vu le tableau unique de classement des voies communales mis à jour et la cartographie annexés à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ARRETE la nouvelle longueur de voirie communale à 23 075 mètres linéaires,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Mickaël BAUX).

N°32/2019 : Décision modificative n°1 - Budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°1 – budget principal conformément au tableau ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

N°33/2019 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCBP dans le cadre d'un accord local

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 51 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Commune	Population	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Combourg	5912	7
Mesnil Roc'h	4279	5
Tinténiac	3565	4
Saint-Domineuc	2515	3
Hédé-Bazouges	2205	2
Pleugueneuc	1870	2
Meillac	1824	2
Dingé	1651	2
Québriac	1584	2
Bonnemain	1546	2
Saint-Thual	899	2
Tréverien	884	2
Cuguen	837	2
La Chapelle aux Filtzméens	822	2
Plesder	795	2
La Baussaine	660	1
Longaulnay	626	1
Cardroc	562	1
Saint Brieuc des lffs	344	1
Trémeheuc	341	1
Lourmais	331	1
lffs	272	1
Saint-Léger-des-Prés	254	1
Trimer	208	1
Lanrigan	151	1
Nombre de sièges	34937	51

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer à 51 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de la Bretagne romantique, tel que présenté ci-dessus (au lieu de 47 actuellement)

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

N°34/2019 : Avis sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de Plesder

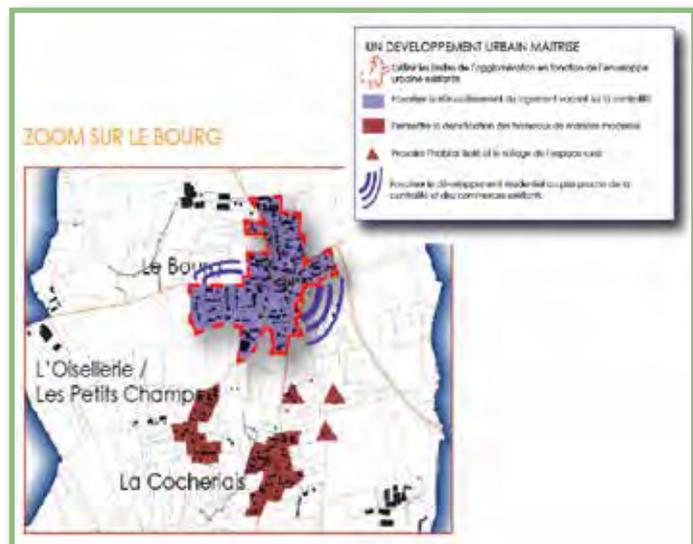
Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune fait partie des Personnes Publiques Associées (PPA). C'est dans ce contexte que le conseil municipal est invité à corriger des erreurs repérées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Incohérence n°1 : p.5 « encadrer les constructions nouvelles dans les hameaux ».

Il est rappelé que la commune a fait le choix de ne pas autoriser de constructions neuves dans les hameaux, en concentrant l'urbanisation sur le bourg. Il conviendrait donc de remplacer cette phrase par « **permettre l'évolution des constructions existantes** ». En effet, les extensions et annexes des constructions existantes à la date d'approbation du PLU en vigueur seront autorisées.

Incohérence n°2 : la carte en page 6 comprend des arcs de cercle mauves qui matérialisent le développement de l'urbanisation. Les futures zones d'extension ayant changé à plusieurs reprises, sans qu'une actualisation

de la carte soit opérée, il convient d'ajouter des arcs de cercle au Nord Ouest du Bourg afin de mettre en cohérence le PADD avec les autres documents du projet de PLU. Cette modification permettra d'éviter de recourir, à l'avenir, à une procédure de rectification d'erreur matérielle.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la rectification des incohérences relevées dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

AUTORISE Madame le Maire à verser copie de la présente délibération au dossier d'enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU).

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, M^{me} BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. BAUX Mickaël, M^{me} CLOSSAIS Soazig, M. THIBAUT Patrick arrivé en cours de séance

Procurations:

Aucune procuration n'a été donnée

Excusés: M. DELAROCHEAULION Frédéric

Absents: M^{me} MARY Cécile, M. DELOFFRE Arnaud

N°35/2019 : Signature de l'avenant n°1 - marché à procédure adaptée pour « la réalisation d'une étude diagnostique du fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif »

Montant de l'avenant :

Montant HT : - 3 750 €

Montant TTC : - 4 500 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT : 17 587,50 €

Montant TTC : 21 105,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE l'avenant n°1 du marché à procédure adaptée pour « la réalisation d'une étude diagnostique du fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif » portant le montant du marché à 17 587,50€ HT (au lieu de 21 337,50 € HT au départ)

AUTORISE M^{me} le Maire à signer cet avenant n°1 au marché
Adopté à l'unanimité.

N°36/2019 : Convention de mutualisation de l'Accueil de loisirs avec la commune de Mesnil-Roc'h (St Pierre de Plesguen)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention de mutualisation,

FIXE le montant de la participation pour l'année 2019 à 961,02 €.

Adopté à l'unanimité.

N°37/2019 : RODP GAZ 2019 (Redevance d'occupation du Domaine Public)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le montant de la RODP GAZ 2019 à 180 €,

AUTORISE Madame le Maire à émettre le titre de recettes permettant de recouvrer la recette.

Adopté à l'unanimité.

N°38/2019 : RODP ORANGE 2019 (Redevance d'occupation du Domaine Public)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le montant de la RODP 2019 d'Orange à **947,45€**

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document nécessaire au recouvrement de cette somme

Adopté à l'unanimité.

N°39/2019 : Service unifié de conseil en énergie partagée du patrimoine public avec la communauté de communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADHÉRER au service de Conseil en Énergie du Patrimoine public proposé par la Communauté de communes Bretagne romantique avec un engagement 3 ans sur la base d'un tarif annuel de 0,35€ / habitant / an ;

DE CONVENTIONNER avec la Communauté de communes Bretagne romantique pour une durée de 3 ans afin de bénéficier des services du Conseil en Énergie du Patrimoine Public ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

N°40/2019 : Modalités d'exercice de la compétence eau potable à effet au 1er janvier 2020. Retrait au 31 décembre 2019 des communes de Langouët, Saint-Gondran et Saint-Symphorien du SIE de la région de Tinténiac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le retrait au 31 décembre 2019 des communes de Langouët, Saint-Gondran et Saint-Symphorien du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tinténiac, avec effet au 1er janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

N°41/2019 : Renouvellement contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE DE RENOUELER le contrat avec la société FARAGO,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

N°42/2019 : Avis sur le projet d'implantation de panneaux d'affichage électronique - Clause de revoyure du CDT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis défavorable à la réalisation du projet de revoyure du CDT permettant l'acquisition d'un panneau d'affichage électronique pour la commune de Plesder.

Adopté à l'unanimité

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M^{me} BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, M^{me} BONENFANT Nathalie, M. DELAROCHEAULION Frédéric, M^{me} CLOSSAIS Soazig,

Procurations:

M. BAUX Mickaël donne pouvoir à M. HERVE Sandy

M. DELION Rémy donne pouvoir à M^{me} CLOSSAIS Soazig

Absents: M^{me} MARY Cécile, M. DELOFFRE Arnaud

N°43/2019 : Avenant n°4 - convention de mutualisation de l'accueil de loisirs avec la commune de Pleugueneuc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc

AUTORISE M^{me} le Maire à verser la somme de 1 796,50 € au titre de la participation 2019

Adopté à l'unanimité.

N°44/2019 : Décision modificative n°2 - budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°2 du budget principal comme suit :

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

N°45/2019 : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition suivante

- Durée des contrats : 4 ans (avec date d'effet au 1er janvier 2020)
- Contrat CNRACL : agents titulaire ou stagiaires immatriculés à la CNRACL
 - Risques garantis : tous risques à savoir décès, maternité et adoption, paternité, accidents et maladie imputables au service, longue maladie et longue durée, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire
 - Conditions : taux de 5,20%, franchise de 15 jours fermes par arrêt, à la charge de la commune, dans le seul cas de la maladie ordinaire
 - Nombre d'agents : 6
- Contrat IRCANTEC : agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires
 - Risques garantis : accidents du travail et maladies professionnelles, maternité et adoption, paternité, grave maladie, maladie ordinaire
 - Conditions : taux de 0,85%, franchise de 15 jours fermes par arrêt, à la charge de la commune, dans le seul cas de la maladie ordinaire
 - Nombre d'agents : 1

AUTORISE Mme le Maire à signer les contrats en résultant

Adopté à l'unanimité.

N°46/2019 : Participation aux frais de scolarité classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) – année scolaire 2017/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE de verser la somme de 372€ à l'école Notre Dame de Tinténac au titre des frais de scolarité d'un élève pour l'année scolaire 2017/2018

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

Adopté à l'unanimité.

N°47/2019 : Adoption du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2018

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement)

Adopté à l'unanimité.

N°48/2019 : Tarifs assainissement 2020 - SAUR

Pour information les tarifs sont les suivants depuis 2016 :

Redevance d'abonnement : 84€

Redevance s'appliquant au m³ : 1.30€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE DE MAINTENIR les tarifs d'assainissement pour l'année 2020

Adopté à l'unanimité.

N°49/2019 : Participation de la commune aux frais du service commun pour l'application du droit des sols (ADS) - Avenant n°2 à la convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant, ci annexé, modifiant l'article 1 « Conditions financières » du titre III « Dispositions générales » de la convention signée avec la Communauté de communes relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme de la manière suivante :

« La participation aux frais du service commun d'Application du Droit des Sols correspond à 100% de la somme égale, au coût du dossier équivalent PC multiplié par le nombre de dossiers traités, pour la COMMUNE de Plesder sur l'année écoulée.

Le coût de ce service pour les communes de la Communauté de communes Bretagne romantique ayant conventionné, sera facturé aux communes en année N+1 pour la prestation exécutée en année N.

Ces dispositions financières s'appliquent pour et à compter de 2019 pour la participation aux frais du service commun 2018.

Les autres articles demeurent et restent inchangés. »

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité des voix avec 10 voix pour et 2 abstentions (M. BAUX, M^{me} CLOSSAIS)

LE BUDGET DE L'ANNÉE 2019

Les chiffres communiqués ici, correspondent au budget prévisionnel pour l'année 2019 voté par le conseil municipal en séance du 5 mars 2019 intégrant les décisions modificatives votées aux conseils des 25 juin et 24 septembre 2019.

Le budget est évalué au plus juste. La commune se fixe pour objectif de rationaliser ses dépenses de fonctionnement courantes de manière à maintenir un autofinancement suffisant afin de financer les projets d'investissement.

Cette année les principaux investissements concernent l'effacement des réseaux dans le bourg évalué à 78 805€, le remplacement du serveur, d'un PC fixe et d'un PC portable à la Mairie pour environ 8 400 €, ainsi que le transfert de charges à la CCBR pour la voirie pour 32 500 € et pour le PLUi pour 1 154€.

Fonctionnement :	530 571€
Investissement :	170 936 €
Total budget communal :	701 507€

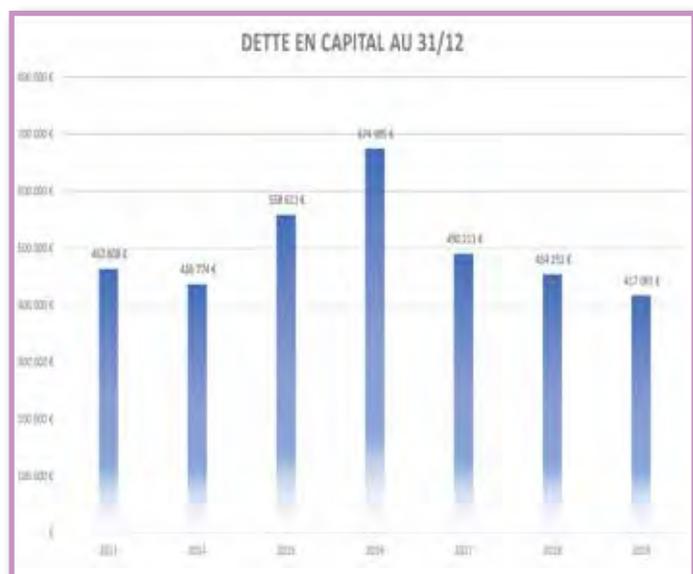
LES IMPÔTS LOCAUX EN 2019

Après une augmentation de + 2% en 2018, la commune a décidé de stabiliser le taux des impôts locaux, malgré une perte de recettes importante (perte de 21 000 € de dotation de solidarité communautaire versée par la communauté de communes).

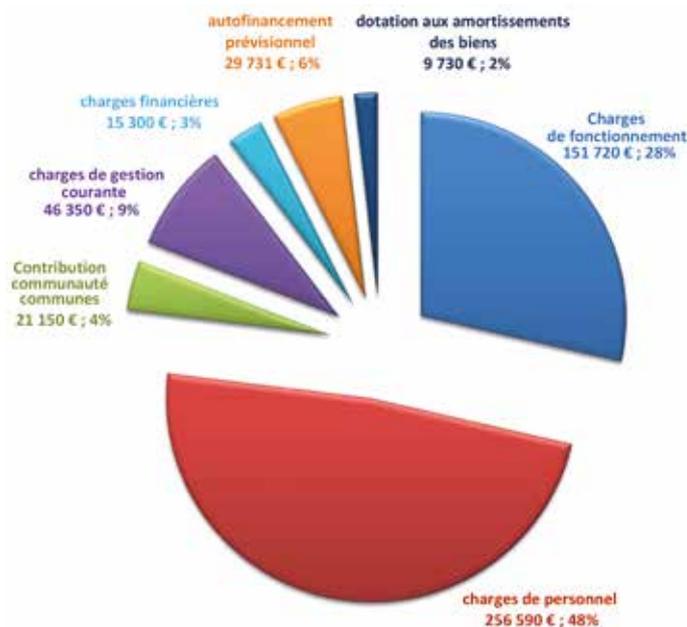
	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	15,32%	15,32%	15,63 %	15,63 %
Taxe foncière sur le bâti	17,91%	17,91%	18,27 %	18,27 %
Taxe foncière sur le non bâti	46,64%	46,64%	47,57 %	47,57 %

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

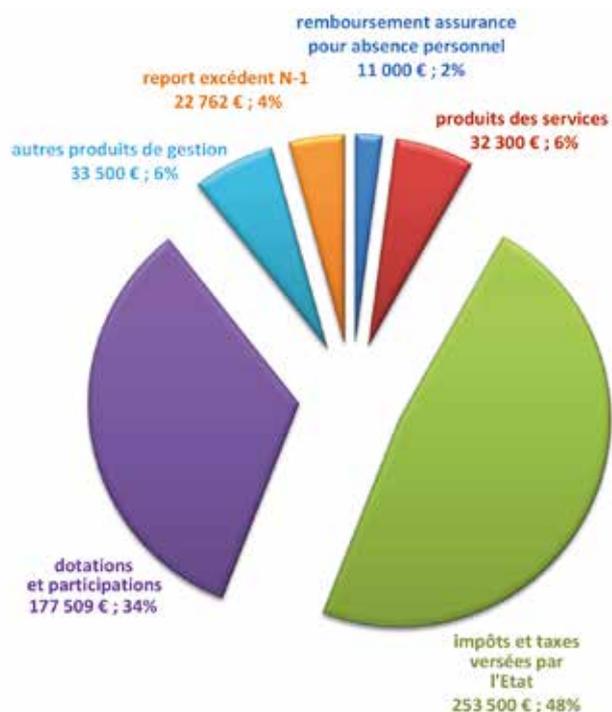
Le graphique montre l'endettement de la commune au niveau du budget principal. Un pic apparaît en 2015 correspondant à la souscription d'un emprunt pour les travaux de la Salle de Jeunes et de la Culture. Un autre pic apparaît en 2016 correspondant à la souscription d'un prêt relais intégralement remboursé en 2017 suite à la perception des subventions. Au 31 décembre 2019, **l'endettement communal s'élève à 417 061€**, soit un endettement de **524€ par habitant** (la moyenne de la strate des communes de 500 à 2000 habitants s'élève à 615€ par habitant en 2018).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



PUBLICITÉ



Épargne & Protection Financière

06 63 13 04 61
Vheussner@gmail.com
35720 PLESDES

CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

La commune attache une vigilance particulière à l'écoulement des eaux pluviales. Ainsi, un bassin de rétention des eaux pluviales a été construit par la société Bretagne Promotion Investissement en contrebas du lotissement du hameau des poètes.

En effet, la construction du lotissement du hameau des poètes (petits immeubles collectifs et pavillons individuels) a conduit à artificialiser une partie des terres qui permettaient de réguler l'écoulement des eaux pluviales par un mécanisme naturel d'infiltration dans le sol.

La société Bretagne Promotion Investissement, mandataire de ces travaux, a enfin compris la nécessité de réaliser ce bassin tampon. Celui-ci faisait d'ailleurs partie du projet de réalisation du lotissement du hameau des poètes.

La création de ce bassin a pour vocation de réguler l'écoulement des eaux pluviales et ainsi éviter la survenance d'inondations ou de débordements de rivières et fossés en période de fortes pluies.

EFFACEMENT DE RÉSEAUX DANS LE BOURG

La commune a décidé de confier au SDE35 (Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine) la réalisation de travaux d'effacement des réseaux basse tension, d'éclairage public et téléphoniques dans le bourg dans les rues Félicité de Laménais, du Jerzual, Henri de la Messelière et chemin champ de boulin.

Les effacements de réseaux consistent à dissimuler les réseaux en les enfouissant sous terre. Ils permettent de procéder au renouvellement et à la sécurisation des réseaux, et à l'embellissement de la commune dans la mesure où les poteaux et fils électriques aériens disparaissent.



Le coût estimatif des travaux se décompose comme suit :

- 116 280 € pour l'effacement des réseaux électriques
- 63 480 € pour l'éclairage public
- 34 920 € pour les réseaux télécoms

Soit un **coût total de 214 680 €.**

Ces travaux sont subventionnés par le SDE35 comme suit :

- 80% sur les effacement de réseaux
- 68,8% sur l'éclairage public
- aucun subventionnement pour les télécoms

Le reste à charge estimatif pour la commune se décompose comme suit :

- 19 380 € pour l'effacement des réseaux électriques
- 16 504,80 € pour l'éclairage public
- 34 920 € pour les réseaux télécoms

Soit un **total estimé à 70 804,80 € à la charge de la commune.**



En parallèle et dans le prolongement des effacements de réseaux, d'autres travaux ont eu lieu.

Dans un premier temps, le remplacement de la conduite d'eau potable rue Félicité de Laménais par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac. Dans un deuxième temps et suite à une prospection par GRDF, le prolongement de la conduite de gaz sur la rue Félicité de Laménais au-delà du carrefour du Gaudet ainsi que sur une partie de la rue du Jerzual à la demande des riverains concernés par le secteur d'extension possible.

Cette année les illuminations dans ce quartier seront absentes, conséquence directe due aux travaux qui ne sont pas terminés ce qui implique le manque de supports et de prises pour les illuminations habituelles.



RÉVISION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

La commune a décidé de lancer une procédure de révision de son PLU par délibération en date du 11 Octobre 2016 pour le faire évoluer et se conformer aux lois ALUR et Grenelle 1 et 2. Le cabinet d'études PRIGENT & ASSOCIÉS a été mandaté pour assurer cette mission.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence a été transférée à la communauté de communes Bretagne romantique qui gère désormais la suite de la procédure.

L'enquête publique s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif, a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 5 novembre 2019, au regard des remarques formulées par les habitants et les Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Pays de Saint-Malo, Chambre d'Agriculture...). Une copie de ce rapport est tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Plesder, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur les sites internet de la commune de Plesder et de la Bretagne romantique.

Le projet de PLU après enquête a été quelque peu amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ce projet de PLU sera présenté au conseil municipal du 10 décembre pour avis.

Le projet de PLU sera ensuite soumis à approbation du conseil communautaire courant janvier 2020.

Le nouveau PLU sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité ; la date exécutoire étant la dernière des dates suivantes :

- transmission de la délibération en préfecture
- 1^{er} jour d'affichage en mairie et EPCI
- publication dans un journal

Une fois le nouveau PLU rendu exécutoire, nous vous invitons fortement à en prendre connaissance en Mairie ou sur notre site internet et à venir prendre les renseignements auprès de nos secrétaires pour tout projet en gestation.

LES RÈGLES D'URBANISME

Le document de référence fixant les conditions pour la réalisation de travaux ou d'aménagements est le PLU (Plan Local d'Urbanisme) applicable sur tout le territoire communal.

Tout projet de construction, d'aménagement ou de modification de l'aspect extérieur de votre habitation est soumis à des **règles d'urbanisme et à un régime d'autorisation préalable aux travaux.**

Pour tout projet, il convient de se **renseigner auprès de la Mairie** pour les démarches à entreprendre et le type de dossier à constituer :

- Certificats d'urbanisme : informations sur les règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme) applicable à des parcelles
- Déclaration préalable : ouverture/agrandissement de fenêtres/portes/velux, changement de couleur des façades, changement de matériaux ou de couleur des fenêtres/volets, constructions de clôtures ou d'abris de jardin...
- Permis de construire ou d'aménager : construction ou extension de maisons (tout dépend des surfaces et de la zone du PLU sur laquelle se trouve votre habitation)
- Permis de démolir
- Attention, l'abattage d'arbres peut aussi être soumis à réglementation. Merci de se renseigner en Mairie

Les travaux ou utilisations du sol, exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme, constituent principalement des délits.

Qu'est-ce qu'une construction irrégulière ?

- Lorsque la construction a été édifiée sans déclaration/autorisation d'urbanisme préalable
- Lorsque la déclaration ou autorisation d'urbanisme a été obtenue mais n'a pas été respectée
- Lorsque la construction édifiée, soumise ou non à déclaration ou à autorisation préalable, contrevient aux règles de fond en matière d'urbanisme

Que risquez-vous en cas de constat d'une infraction ?

- Interruption des travaux
- Amende
- Condamnation à démolition
- Remise en état des lieux

C'est pourquoi, tout projet de construction ou d'aménagements divers doit être signalé en Mairie afin de connaître les démarches à accomplir et se conformer aux règles d'urbanisme.



PUBLICITÉ

A.R.C. CARROSSERIE

La Haute Ville - 35720 PLESDER
Tel: 02-99-30-78-26
Tel: 07-71-76-58-57
Mail: carrosserie.arc@laposte.net
facebook: arc.carrosserie

ÉCOLE LA PETITE COURCIÈRE



Début 2019, les trois classes ont continué à travailler sur l'alimentation. Les élèves ont pu déguster un petit-déjeuner anglais et un petit-déjeuner équilibré élaboré par les CE2 suite à l'intervention de l'infirmière scolaire sur l'équilibre alimentaire.

Côté sport, les GS/CP ont bénéficié d'un cycle de gymnastique avec un intervenant à la salle de St Domineuc. Une belle découverte !

Les CP/CE1/CE2 sont allés apprendre à nager à la piscine de Combourg.



Le projet du RPI autour des contes a été clôturé en beauté par un spectacle de danse et de musique après deux mois de création avec Nathalie Grand Erdem, danseuse professionnelle. Pierre et le Loup, contes traditionnels détournés ou encore légendes du Moyen-âge ont résonné dans la salle.



Le 15 mars a eu lieu la journée mondiale pour la Planète. L'occasion de mélanger petits et grands et de participer à différents ateliers pour les sensibiliser : tri de déchets, fabrication d'un hôtel à insectes, création de tawashis, réflexions, affichages, chants, ...



En fin d'année scolaire, la classe de CE1/CE2 est partie une nuit en forêt de Brocéliande ! Une aventure rythmée par les contes et légendes bretons, mais également par la joie de partager des moments précieux ensemble.



En début d'année scolaire 2019, chaque classe a élu ses délégués. Le premier conseil des élèves a choisi d'effectuer une course pour « L'Oeuvre des Pupilles des Pompiers ». Les élèves ont couru entre 3 et 10 minutes selon leur âge et

leur objectif. Les parrains des coureurs ont fait un don à hauteur de la performance et nous avons pu récolter 372 euros.

Nous continuons à sensibiliser les enfants à la protection de leur environnement avec le potager, le tri, ... Ils ont ramassé les déchets dans leur village. Ils travailleront sur les arbres : les reconnaître, fabriquer un herbier, ... avec plusieurs sorties en forêt comme celle d'octobre à Pleslin-Trigavou.



N'oubliez pas que vous pourrez voir de multiples photos et nouvelles ici : <http://www.ecole-lapetitecourciere-plesder.ac-rennes.fr/>

Toute l'équipe de l'école vous souhaite de belles et responsables fêtes de fin d'année !



LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire est assuré par 3 agents. Nos 2 titulaires Virginie JAN et Jennifer LEMARCHAND sont « aide maternelle » en alternance dans la classe des petits de Juliette GUEGAN. Elles s'occupent également de la garderie et du temps de midi. Depuis la rentrée de septembre, c'est Anne SIMON qui les accompagne sur le temps de midi, le goûter et l'aide aux devoirs.

Pour le midi, c'est le nouveau cuisinier Michel LEBESCOND, de la société CONVIVIO, qui concocte tous les jours de bons petits plats à vos enfants et propose des repas thématiques tout au long de l'année.

Pendant le temps de garderie, Virginie et Jennifer proposent différentes activités à vos enfants :



- jeux dans la cour quand le temps le permet
- jeux libres avec le matériel mis à disposition
- jeux de société en petit groupe
- lecture
- coloriage
- activités de bricolage pour préparer les fêtes calendaires (Halloween, Noël...)



LE REPAS ANNUEL DES AINÉS



Le repas annuel de la Commission Communale d'Action Sociale, organisé à l'attention des aînés de la commune s'est tenu, le dimanche 7 octobre, dans un esprit festif et convivial.

Le Maire Evelyne SIMON-GLORY, entourée des membres de cette commission, a accueilli une cinquantaine de convives. Agés de 70 à 91 ans, tous se sont retrouvés autour d'un succulent repas au Château de la Motte Beaumanoir à Pleugueneuc. Au menu, notre hôte avait préparé des mets qui ont su chatouiller nos papilles.

Cette demi-journée a permis aux uns et aux autres de rompre la solitude, d'échanger des souvenirs, de rire, de faire de nouvelles connaissances, autant de choses qui ont fait de ce repas un moment convivial apprécié de tous.

La commission communale d'action sociale vous adresse un grand merci pour votre présence qui a fait la réussite de cette manifestation.

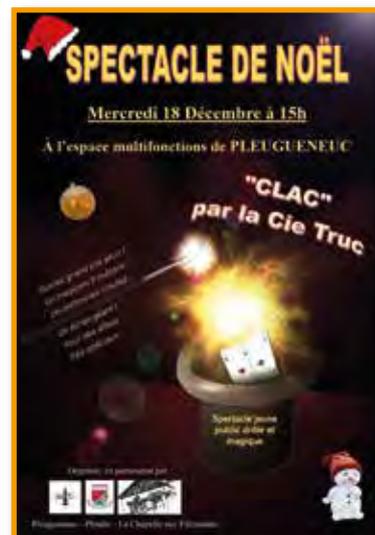
Merci à cette commission pour l'organisation de ce tendre moment.

SPECTACLE DE NOËL

Mercredi 18 décembre, à Pleugueneuc, aura lieu notre traditionnel spectacle de Noël, destiné aux enfants des 3 communes organisatrices : Plesder, Pleugueneuc et la Chapelle au Flitzméens.

La Compagnie TRUC va présenter son spectacle « Clap » pour le plaisir des enfants. Un prestidigitateur et ses numéros époustouflants! Son assistant le filme, permettant au public de suivre en direct cette magie sur un écran géant. Mais...tout ne se passe pas comme prévu. La petite machine qu'on pensait bien huilée se dérègle. Voilà nos deux personnages dépassés par le cours des événements...

A la fin du spectacle, les enfants sont attendus pour embrasser le père Noël qui viendra leur rendre visite et leur distribuer des bonbons.





LA RÉSIDENCE DU BIGNON

L'année 2019, a écrit de nouvelles pages notamment sur le projet associatif et le projet de l'établissement qui reposent sur des valeurs et un état d'esprit que les administrateurs et l'équipe de professionnels partagent. Ainsi, nous souhaitons la bienvenue aux deux nouvelles personnes recrutées cette année, Marie CHEVALIER, adjointe de coordination, arrivée en Février dernier et Manon Berthelot, animatrice, arrivée en novembre dernier.

Afin d'améliorer et garantir la qualité de nos services et prestations, l'année 2019 a été riche en formation pour le personnel. Dans cette perspective nous avons renouvelé cette année nos enquêtes de satisfaction, un plan d'actions a été initié pour améliorer le service de restauration et l'aménagement des espaces verts. En effet, une nouvelle organisation autour de la restauration a été mise en place en cours d'année avec de nouveaux partenaires afin d'accroître l'appétence des résidents avec un choix de matières premières de meilleure qualité en apportant des saveurs, couleurs et une amélioration de la présentation des plats.

Un médecin coordinateur externe (le Docteur Durel) avec l'appui de toute l'équipe pluridisciplinaire a réalisé l'évaluation en soins et en dépendance de l'établissement fixant les ressources dédiées à la dépendance (financement conseil départemental) et aux soins (financement) pour les 5 ans à venir (2020- 2024).

Grâce à l'ensemble de l'équipe et sous l'impulsion de Quentin ; notre animateur, il faut dire que les résidents peuvent se divertir grâce aux nombreuses activités proposées : le fameux loto, les ateliers mémoires et créatifs, les ateliers pâtisserie, les séances de kinésithérapie collective et l'activité physique adaptée.



Ateliers créatifs

Nous remercions également tous les bénévoles qui viennent partager leur passion avec nos résidents : le chant avec M^{me} Lacombe, la lecture avec Jacqueline, la médiation animale avec Julien. Nous continuons également les mini tournois sportifs et jeux d'adresse, les jeux musicaux, les repas à thèmes, les projections de film à la résidence, les concerts d'accordéon, jeux de société, séances de relaxation et détente dans la salle bien-être grâce aux aides-soignantes de la structure.

Dans notre perspective de maintien de l'autonomie physique et intellectuelle et la gestion des troubles du comportement, nous avons depuis peu, deux poupées d'empathie, qui servent à canaliser les troubles et améliorer la prise en soin dans sa globalité.



Médiation animale avec Julien



Sortie au bowling

Des sorties en dehors de la résidence sont aussi réalisées comme promenade dans le village, le bowling, le cinéma, concert accordéon à Hédé, rencontre avec les enfants au centre de loisirs, en bord de rance Maritime, à la pépinière Beausoleil, au zoo de la Bourbansais. A cap Malo, à Action ou Fête ci Fête ça pour l'achat des décorations.

De nouveaux intervenants sont également arrivés, venant renouveler les idées d'animations et de sorties. Nous avons le karaoké avec Jean-Paul, Henri Merveille lors de la galette des rois des familles...

Des projets ont été réalisés, particulièrement l'embellissement de l'extérieur de la résidence. Une terrasse a été aménagée avec de nouveaux salons de jardin, des pergolas surmontées de glycines viennent ombrager les activités extérieures proposées aux résidents. Et, un projet de poulailler devrait être mis en place afin de favoriser les sorties et l'activité physique ainsi que la mémoire.



Concert d'accordéon



Karaoké avec Jean-Paul

Enfin nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble de l'équipe qui fait preuve de professionnalisme au quotidien assurant une qualité d'accompagnement des usagers, merci également aux bénévoles soutenant les actions d'animations et d'accompagnement et ceux

qui s'occupent de l'entretien des espaces verts.

Nous remercions aussi les administrateurs des 4 communes (Plesder - La Chapelle aux Filtzméens - Tréverien et Pleugueneuc) pour leur implication et soutien.

Les vœux 2020 se tiendront cette année courant janvier 2020, moment de convivialité gourmand et animé.

Très bonne année 2020 à tous !

Vincent Suarez (Directeur) et Luc Gallais (Président de l'association)





LA CCBR À VOTRE SERVICE

LE PORTAIL INTERNET DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Depuis le mois de janvier dernier les bibliothèques de la Bretagne romantique travaillent en réseau et sont relayées, au plus proche des habitants par 8 points relais. Le portail du réseau des bibliothèques achève la mise en réseau en proposant un accès simple à l'ensemble du fonds documentaire.

Au plus proche des habitants

Le réseau des bibliothèques de la Bretagne romantique a officiellement vu le jour le 1^{er} janvier 2019.

Dès sa création, il a rencontré un vif succès auprès des usagers qui l'ont adopté sans difficulté.

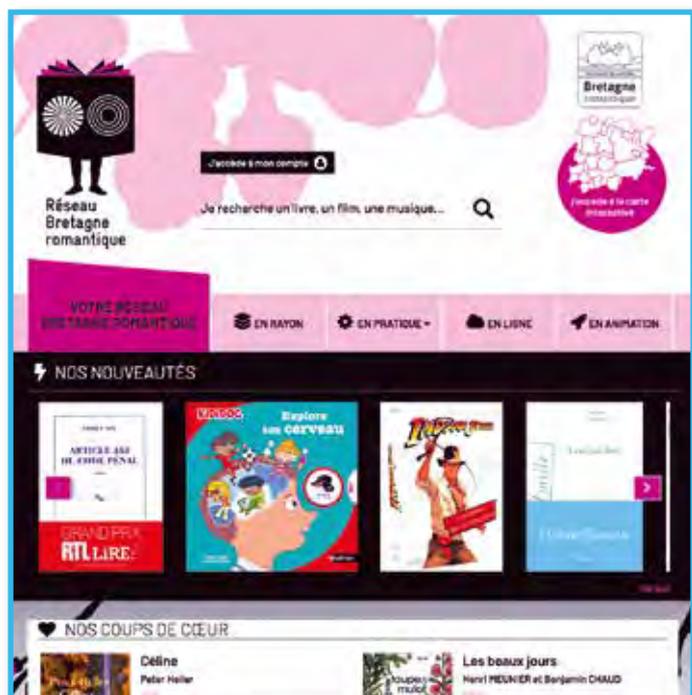
Aujourd'hui, de Lanhélin à Tinténiac, de Cardroc à Dingé, les ouvrages se baladent sur le territoire pour le plaisir des petits et grands lecteurs.

La carte unique permet à tous d'accéder à près de

- 55 000 références de livres
- 1500 CD
- 500 DVD
- 600 mangas
- Des centaines de bande-dessinés

Un portail Internet pour plus de proximité et d'accessibilité

Le portail du réseau des bibliothèques de la Bretagne romantique : bibliotheques.bretagneromantique.fr vient compléter cette offre culturelle de proximité.



Depuis n'importe où, grâce à une simple connexion Internet, il est possible de réserver un titre dans l'une des 12 bibliothèques du réseau et de le faire venir dans la bibliothèque ou le point relais le plus proche de son lieu d'habitation, de travail, de loisirs...

Au-delà d'offrir un accès aux catalogues des 12 bibliothèques du réseau, le lecteur y découvre également

- les nouveautés mises en rayon,
- les coups de cœur des professionnels et des lecteurs
- tout le programme d'animations

et bien évidemment, tous les aspects pratiques : horaires et adresses de chaque lieu, modalités d'adhésion...

LES SERVICES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE INTÉGRÉS À LA CARTE KORRIGO



La carte KorriGo est une carte de paiement 100% bretonne pour accéder à de nombreux services publics. L'utilisateur peut la charger comme il le souhaite, en fonction de ses besoins et de ses habitudes de vie. La Communauté de communes Bretagne romantique propose désormais, dans le bouquet de services KorriGo, un accès au réseau des bibliothèques et à Aquacia.

La carte KorriGo, c'est quoi ?

A la base, la carte KorriGo Services, c'est la carte des transports bretons. On peut y charger les titres de transport Star, TER ou encore BreizhGo et Illenoo, mais également les titres des réseaux de transport de Saint-Malo, Brest, Quimper, Lorient et Saint-Brieuc.

Aujourd'hui, la carte KorriGo, c'est également un ensemble de services à la carte que l'on peut charger dessus, en fonction de ses besoins : accès à des parkings partenaires, des abris vélos sécurisés, mais aussi piscines, bibliothèques ou encore restaurants universitaires.

Les avantages de la carte KorriGo

- La carte KorriGo est gratuite
- Vous n'êtes plus encombré par des titres papiers. Vos titres sont chargés directement sur la carte

- Vous pouvez charger vos titres directement de chez vous grâce aux lecteurs KorriGo

La carte KorriGo en Bretagne romantique

Vous êtes nombreux sur le territoire de la Bretagne romantique à utiliser la carte de transport KorriGo, quotidiennement, pour votre travail ou vos études sur la Métropole rennaise ou Saint-Malo Agglomération. Et si ce n'est pas déjà le cas, c'est le moment de franchir le cap ! Désormais, vous pouvez également charger sur votre carte KorriGo :

- votre adhésion au réseau des bibliothèques de la Bretagne romantique
- vos entrées à Aquacia - Espace aquatique Bretagne romantique !

Comment obtenir votre carte KorriGo ?

- En ligne : Vous recevrez votre carte sous 10 jours (ligne vers le formulaire)
- Aux espaces KorriGo de Rennes et Saint Briec : Vous récupérez votre carte immédiatement
- Aux guichets des gares de Guingamp, Saint Briec, Lamballe, Vannes, Redon, Brest, Landerneau, Saint Malo, Quimper, Quimperlé, Lorient et Vitré : Vous recevrez votre carte sous 48h
- Aux guichets des autres gares bretonnes : Vous recevrez votre carte sous 10 jours

Quelles pièces sont à fournir pour obtenir ma carte ?

- Une photo d'identité
- Une pièce d'identité en cours de validité

EN 2019, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES C'EST AUSSI...

En 2019, la Communauté de communes a poursuivi son action en faveur d'un développement harmonieux du territoire, grâce au développement d'infrastructures attendues par la population et de services adaptés aux attentes actuelles de ses habitants. Voici un rapide résumé des actions mises en place ces 12 derniers mois...

Economie

- Fabrik de l'Emploi pour mettre en relation chefs d'entreprises et les demandeurs d'emploi,
- Lancement du Pass Commerce pour accompagner les projets des artisans et commerçants
- Salon de l'Artisanat pour promouvoir le tissu artisanal local
- Ouverture du Fab Lab de Mesnil Roc'h, offrant ainsi une ouverture sur les nouvelles technologies

Mobilité

- Navettes estivales avec réservation via une application
- Expérimentation du co-voiturage de proximité

Maison France Services

- Transformation de la Maison des services au public en Maison France Services

Environnement

- Elaboration du Plan Climat Air Energie
- Lancement de l'appel à projet « Labo Citoyens »

Culture

- Mise en place du réseau des bibliothèques et du site Internet dédié

Equipements communautaires

- Inauguration de Aquacia - espace aquatique de la Bretagne romantique

Tourisme

- Lancement du topo-guide nord avec 16 chemins de randonnées balisés

Informatique

- Poursuite de l'informatisation des écoles du territoire et renouvellement des équipements

Communication

- Nouveau site Internet communautaire www.bretagneromantique.fr
La CCBR s'est vue remettre un prix dans la catégorie « site internet d'administration » lors de la 18^{ème} édition des trophées de la communication



Eau

Il est à noter que, au 1^{er} janvier 2020, parce que la loi le lui impose, la Communauté de communes prend la compétence « eau ». Ainsi, toutes les questions liées à la production de l'eau potable seront désormais vues par vos élus communautaires



« Comme tous les ans, je profite de ces pages pour saluer le travail et l'investissement de tous les membres bénévoles des associations de Plesder qui mettent en place des manifestations permettant de partager des moments conviviaux. Grâce à elles nous pouvons vivre des moments chaleureux et sympathiques ; des moments de fêtes. »

Le Maire
Evelyne Simon-Glory

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ANNÉE 2020

ORGANISATEUR	TYPE DE MANIFESTATION	DATES À RETENIR	LIEUX
JANVIER			
MAIRIE	Vœux	Vendredi 10 Janvier 2020	SDJC
FEVRIER			
TOUS EN SCENE	Théâtre	1 ^{er} et 2 février 2020	PLESDER
TOUS EN SCENE	Théâtre	8 et 9 février 2020	PLESDER
TOUS EN SCENE	Théâtre	15 et 16 février 2020	PLESDER
MARS			
GYM	Repas	samedi 7 mars 2020	PLESDER
JUMELAGE	Loto	samedi 28 mars 2020	PLEUGUENEUC
AVRIL			
CSPPT FOOT	Repas	samedi 11 avril 2020	PLEUGUENEUC
APE	Vide Grenier	dimanche 19 avril 2020	PLESDER
ANCIENS COMBATTANTS	Repas	samedi 25 avril 2020	PLESDER
MAI			
RELAIS DES VILLAGES	course	samedi 2 mai 2020	CALORGUEN
RELAIS DES VILLAGES	Repas bénévoles	samedi 16 mai 2020	PLESDER
CITROUILLE & CO	Concert	vendredi 29 mai 2020	PLESDER
JUIN			
CSPPT FOOT	Tournoi	samedi 06 juin 2020	PLESDER
APE	Fête de l'école	dimanche 21 juin 2020	CHAMPS-GERAUX
FOYER DES JEUNES	Repas	samedi 27 juin 2020	TERRAIN DES SPORTS PLESDER
SEPTEMBRE			
ACCA	Repas de Chasse	samedi 5 septembre 2020	PLESDER
CSPPT FOOT	Concours de Palets		PLESDER
OCTOBRE			
MAIRIE	Repas des aînés	Dimanche 4 octobre 2020	LIEU À DÉFINIR
JUMELAGE	Choucroute	samedi 17 octobre 2020	PLESDER
CITROUILLE & CO	Vente de citrouilles	date à déterminer	PLESDER
NOVEMBRE / DÉCEMBRE			
ANCIENS COMBATTANTS	Tête de Veau	samedi 7 novembre 2020	MEILLAC
APE	Vide ta chambre	21 et 22 novembre 2020	CHAMPS-GERAUX
CLASSE 0	Repas	28 ou 29 novembre 2020	PLESDER
CSPPT FOOT	Loto	samedi 12 décembre 2020	PLEUGUENEUC

Gym Tous les mardis et mercredis soir et jeudis matin SDJC
Reve de Bambin Salle des Associations le mardi et jeudi matin

ACCA PLESER



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Président et les membres du bureau de l'ACCA présentent tous leurs meilleurs vœux de bonheur et santé à l'ensemble des chasseurs de la société ainsi qu'aux propriétaires signataires du droit de chasse qui nous permettent de nous adonner à notre loisir. **BONNE ANNEE 2020 à tous**

A retenir :

■ Vente Pâté « Chevreuil & Sanglier » sur réservation aux chasseurs selon quantité disponible

- Le vendredi 20 décembre 2019 à 18h30 à la Salle des Associations

- Le Vendredi 3 Avril 2020 à 18h30 à la Salle des Associations

*Le Président
Daniel Tessier*



APE

*Association des Parents d'Elèves
de Plesder et des Champs-Géraux*

Pour 2020, toute l'équipe de l'APE vous souhaite



*Des éclats de rire, pour dissiper la morosité,
De la confiance, pour s'épanouir pleinement,
Des douceurs, pour croquer la vie à pleines dents,
Du réconfort, pour être rassurés aux moments délicats,
De la bonté, pour le plaisir de donner aux autres,
De la persévérance pour mener vos projets à bien.*

Après avoir offert un beau spectacle aux enfants avec l'aide du Père Noël, notre prochain projet à nous, sera l'organisation de notre Vide-Grenier annuel, qui aura lieu le 19 avril 2020 !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

*La Présidente,
Nathalie LEROUX*

ANCIENS COMBATTANTS



L'Association des Anciens Combattants de Plesder a organisé le 28 septembre 2019 son premier repas. Pas moins de 100 convives ont participé à cette soirée «cassoulet» à la salle des fêtes municipale. Les bénéficiaires de cette soirée ont permis d'acquiescer le drapeau des citoyens de la paix qui a été remis par le responsable départemental au Président des anciens combattants lors de la cérémonie du 11 novembre.

Un grand merci à ceux qui ont permis la réalisation de ce projet :

- la mairie et l'association départementale des anciens combattants pour leur participation financière ;
- les bénévoles qui ont oeuvré pour la bonne organisation de la soirée.

Une nouvelle soirée programmée le 25 avril 2020 est d'ores et déjà à l'étude.

L'Association des Anciens Combattants de Plesder souhaite recruter de nouveaux membres, que vous soyez, ancien combattant, militaire ayant participé à une ou des opérations extérieures, ou citoyens désirant participer activement à notre devoir de mémoire, vous serez les bienvenus.

Venez nous rejoindre lors de notre assemblée générale qui aura lieu le 08 février 2020 à 11h30 à la salle des associations (à coté de l'école).

*Le Président,
Michel BUREAU*

PUBLICITÉ

J.R. MAÇONNERIE
REMY JUBAULT - E.U.R.L.

neuf et toutes rénovations

Terrassement - Taille de pierres - Enduit à la chaux

Équipé pour les chantiers difficiles d'accès !

LES LANDES GIMBERT 35720 PLESDER
☎ 06 17 63 52 08
✉ remy.jubault@sfr.fr

☎ 02 23 22 09 59



CITROUILLES & CO SAISON 6

Merci à vous, Vous êtes nombreux à me suivre dans cette initiative, depuis 5 ans déjà cette année encore, je vous ai proposé ma récolte et aussi



celle de généreux donateurs dont la vente et dons sont entièrement reversés pour les enfants malades et la recherche Téléthon :

- lors des stands à la fête de la pomme à Dol de Bretagne le 5/10
- à la maison, vous avez été nombreux à toquer à la porte.

Merci à nos aides-vendeurs pour leurs collègues

- Ecurie des petits sabots le 3/11
- Vide ta chambres - Les Champs Géaux le 23&24/11

une remontée des fonds se fera en décembre auprès de l'AFM et des projets pour 2020 avec vos soutiens si vous le voulez bien. Merci.

*La Présidente,
Marie-Anne SEIGNOUX*

CERCLE SPORTIF PLESDER/ TRÉVERIEN/PLEUGUENEUC



Pour la partie sportive, la saison sénior est bien lancée avec 2 victoires et une défaite en championnat ; le groupe est très prometteur et vise la montée en D3.

L'association a créé une école de foot pour les jeunes. 2 équipes U6 et U7 se sont constituées et participent aux plateaux organisés dans le secteur.

1 équipe de 13 U11 a également vu le jour. Très prometteuse ; elle participe tous les samedis à des multi-matches organisés sur différents clubs.

Les entraînements ont lieu tous les mercredis matin pour les U6 et U7 à PLESDER avec Victor, éducateur du club et Laurent Bonhomme, éducateur de L'OSBR et le mercredi après-midi avec Victor pour les U11. Pour les séniors, c'est le mardi soir et le vendredi soir à PLESDER.

Pour tout renseignement, contacter Fabien au 06 99 65 05 10 ou cerclesportiftp@gmail.com

Le club sportif du foot vous souhaite une très bonne année 2020.

*Le Président,
Fabien CHARTIER*

CLUB DE L'AMITIÉ



Membres du club



les 3 plus anciennes du club
qui ont toutes le même âge

Nous avons repris les activités du club le 24 septembre après une période de vacances pendant laquelle un repas a été organisé le 24 juillet à l'étang des Perrières à Plesder dans la joie et la bonne humeur.

Malgré le petit nombre d'adhérents, nous sommes toujours aussi heureux de nous retrouver chaque semaine.

Nous ferons l'assemblée générale le 25 janvier 2020 suivie d'un repas au restaurant « Aux délices des sens » à Pleugueneuc auquel les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenues (inscriptions auprès de Jacqueline BUREAU au 02.99.33.19.61)

Le club fermera du 17 décembre au 6 janvier inclus pour les fêtes de fin d'année que je vous souhaite à tous des plus agréables possibles.

Dans cet espoir, je vous adresse à tous l'expression de mes sincères sentiments.

*La Présidente,
Jacqueline BUREAU*

LE FOYER DES JEUNES

Bonjour à tous et à toutes,

Toute l'équipe du foyer vous souhaite une très bonne année et remercie toutes les personnes qui ont participé à nos manifestations, pas leur présence ou par leur aide !!





Petit rappel ! Le foyer des jeunes organise des manifestations afin de financer des sorties pour nos adolescents. Le but est donc de mieux se connaître, de passer des journées de fou rire ensemble et de partager des moments inoubliables !!

Les manifestations à venir :

- Traditionnelle **GALETTE DES ROIS** avec les jeunes de la commune
- **SOIRÉE A THÈME** au mois de juin

Merci encore à tous et à toutes et à très bientôt pour de nouvelles soirées mémorables.

Images et vidéos sur notre site facebook : www.facebook.com/fdjplesder35
fdjplesder35@gmail.com

*La Présidente,
Nadine FAUVEL*

LE RELAIS DES VILLAGES

Le Relais des Villages s'est déroulé le samedi 4 mai 2019 à Plesder et a rencontré un vif succès.

Nous sommes arrivés 2^{ème} à 26 secondes du 1^{er} (St Judoce). Bravo à eux et félicitations à tous les coureurs ! L'après-midi au stade a été très animé : danse bretonne avec le groupe Québriac, jeux animés par l'office des sports de Bretagne Romantique, les Reines de Plesder comédiennes dans



la troupe de théâtre, ainsi que restauration et buvettes. La soirée s'est poursuivie à la salle des fêtes de Pleugueneuc avec une superbe ambiance.

Nous tenons à remercier la Mairie, les Associations de Plesder, les Bénévoles, les sponsors, et les Plesderois, pour la réussite de cette journée.

Le prochain relais des villages sera organisé par la commune de Calorguen le **samedi 2 mai 2020**. Nous comptons sur une équipe de relayeurs de tous les âges, pour cette prochaine édition, avec un seul but : le partage et l'échange. Le relais des villages se veut le témoin d'une convivialité intergénérationnelle et intercommunale.

L'association fait appel à toutes les bonnes volontés pour venir nous rejoindre (bénévoles et membres actifs).

Le bureau du relais des villages vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 et vous souhaite joie, bonheur et santé.

*Le président,
Patrick Coquio*

GYM PLEDEROISE

Les séances de gym ont repris le 11 et 12 Septembre 2019

- **Le Pilates** - le mardi de 18h30 à 19h30 et le mercredi de 19h à 20h : Nous assouplir tout en renforçant les abdominaux contre le stress et une détente profonde de notre corps et esprit.



- **Le Fitness** - le mercredi de 20h à 21h : Permet de s'entretenir avec son endurance et son cardio et se muscler.



- **Gym Senior** - le jeudi de 10h30 à 11h30 : La coordination des mouvements et l'équilibre sollicitent les mobilités, la musculation et aussi une bonne posture.



Tous nos cours améliorent notre physique, mental et nous permettent de nous faire plaisir en toute convivialité et beaucoup d'amitiés,

Merci à tous nos adhérents et si vous voulez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020 et tous nos vœux de bonheur et santé.

*La Présidente,
Brigitte Coquio*



LE COMITÉ DE JUMELAGE PLESDER-AHORN

Petit retour sur une année 2019 très particulière et animée pour le Comité de Jumelage Plesder-Ahorn.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les habitants de Plesder et amis du Comité de Jumelage qui ont fidèlement participé au loto du 30 mars et/ou à notre conviviale soirée choucroute du 19 octobre. Au cours de ce repas, une petite surprise attendait les convives, une loterie a effectivement eu lieu pour le plus grand plaisir des gagnants, enfants et adultes.



Cette année fut surtout marquée par les festivités organisées pour les 20 ans du jumelage lors de la venue de nos amis allemands du 30 mai au 02 juin derniers. A cette occasion, et malgré la brièveté du séjour de nos invités, nous avons beaucoup œuvré afin d'offrir un superbe week-end à nos hôtes mais également aux Plesderois. Nous retiendrons tout particulièrement le magnifique feu d'artifice tiré lors de la fête Bretonne à l'étang 2000 ainsi que la belle soirée clôturant nos festivités, ces quelques jours furent un véritable succès grâce à la collaboration de Madame le Maire et de l'ensemble du conseil municipal, des nombreux bénévoles et à la participation active de vous tous, nous vous en remercions vivement.



La prochaine manifestation de notre association se déroulera le **28 mars 2020 à 20h à la salle multifonctions de Pleugueneuc**, il s'agit de notre **GRAND LOTO ANNUEL** animé par JCO. Outre les nombreux lots

(bons d'achat, téléviseur LED, tablettes tactiles, smartphones, montres connectées, caméra, etc...), Un super lot surprise sera mis en jeu mais nous n'en dirons pas plus.... Il vous sera possible de vous restaurer sur place (galettes saucisses, gâteaux, crêpes faites sur place...) bien entendu, nous savons que nous pouvons compter sur votre fidélité et vous y attendons donc très nombreux.

Les membres du Comité de Jumelage vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous offrent leurs meilleurs vœux pour une année 2020 pleine de bonheur, de joie et de santé.

Le jumelage est ouvert à tous. Toutes les personnes intéressées par ces échanges avec l'Allemagne peuvent nous rejoindre.

Adresse mail du jumelage : jumelageplesderahorn@gmail.fr

Site internet des comités de jumelage : www.freundeskreis-ahorn-plesder.de

Le Président
Alain CLOSSAIS

TOUS EN SCÈNE



Comme tous les ans depuis 11 ans nous avons retrouvé nos devoirs d'hiver... les répétitions bien sûr, pour préparer notre 11^{ème} saison théâtrale.

En effet les représentations pour l'année 2020 auront lieu les 3 premiers week-end de février à Plesder dans la salle des jeunes et de la culture. Nous nous efforçons de trouver la meilleure organisation pour pouvoir accueillir tout le monde et éviter de refuser des spectateurs. Nous renouvelerons aussi la restauration : galette saucisse, crêpes, gâteaux, vin chaud, boissons chaudes et fraîches. Nous vous remercions de votre fidélité et vous attendons toujours aussi nombreux pour notre spectacle annuel.

Toute l'équipe de TOUS EN SCÈNE vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, de profiter des bons moments quand ils sont là et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020, qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité.

THÉÂTRE ENFANTS



Merci pour les merveilleux moments que vous nous avez fait partager. Toujours aussi enthousiastes, nous nous retrouvons pour une nouvelle saison ! Merci à Brigitte COQUIO et à Monique JAN, encadrantes du théâtre des jeunes.

Théâtralement votre

La présidente,
Sylvie PIEL

RÊVES DE BAMBINS



Est une association dans le but de rassembler les tous petits (de 3 mois à 3 ans), afin de les sociabiliser avant leur rentrée à l'école. De nombreuses



assistantes maternelles ou parents de la commune ou des communes avoisinantes y accompagnent leurs enfants en garde. Une adhésion annuelle est demandée ainsi que les vaccins obligatoires. Le jeudi, les séances sont animées par une intervenante du RPAM

(Relais Parent Assistante Maternelle). Elle y propose diverses activités permettant aux jeunes enfants de se développer harmonieusement tant sur le plan affectif que psychomoteur ou intellectuel.

Ce lieu permet de rompre l'isolement des parents et des assistantes maternelles qui peuvent se retrouver chaque semaine et partager des points de vue, des connaissances, mutualiser leurs savoirs concernant la petite enfance.



De nombreuses activités y sont proposées au fil de l'année, depuis septembre 2019, déjà 27 inscrits !

Merci à la commune de nous prêter la salle des associations tous les mardis et jeudis matins !

Bonne fin d'année à vous tous !

Pour tout renseignement : 06 28 52 17 93

La présidente,
Emmanuelle HAQUIN

COLLECTE DES DÉCHETS

Jours de collecte à Plesder

Le SMICTOM assure la collecte des déchets à Plesder et la collecte du tri sélectif (sacs jaunes ou bacs jaunes). Votre bac et vos sacs jaunes doivent être présentés **la veille du jour de collecte avant 19H**. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de laisser ses sacs jaunes sur le bord de la route en dehors des jours de collecte.



Un nouveau SMICTOM au 1^{er} janvier 2020



Au 1^{er} janvier 2020, le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance fusionneront. C'est l'aboutissement de 5 années d'engagement sur des rapprochements et des fonctionnements communs. Cet ensemble donnera naissance à un syndicat de collecte et de traitement des déchets réunissant 52 communes pour quelque 90 000 habitants. L'entité créée s'appellera le SMICTOM VALCOBREIZH. Pour l'utilisateur, rien ne change. Les consignes de tri restent les mêmes, le principe de calcul de la redevance et le fonctionnement de la collecte aussi.

COLLECTE DE PAPIERS ET JOURNAUX

Une collecte spécifique de papiers, initiée par SMICTOM, en partenariat avec la Mairie et l'APE est mise en place sur la commune au **profit de l'école**. Cette collecte donne lieu à un versement du SMICTOM à hauteur de 40€ par tonne de papiers collectée et 70€ par tonne de journaux collectée. Les bénéficiaires sont versés à l'APE et visent à financer les projets pédagogiques de l'école de Plesder tels que sorties scolaires, visites, achat de matériels...

Les bennes sont installées au terrain des sports à côté de la benne à verre.



Collecte ponctuelle de journaux (deux fois par an)



BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

En application de l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 2015, le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit en Ille-et-Vilaine pour les particuliers comme pour les professionnels.

Cela concerne les déchets verts suivants : résidus issus de tonte de pelouses, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes, branchages... L'utilisation d'incinérateurs de jardins est également interdite.

Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450 € voire 750€ peut être appliquée.

Par dérogation, 4 catégories de brûlage sont autorisées :

- Les résidus d'exploitation sylvicole
- Les végétaux parasités par des organismes nuisibles
- Les espèces végétales invasives
- Les résidus verts des exploitations agricoles

Ces dérogations sont strictement encadrées :

- Les brûlages ne pourront avoir lieu qu'en dehors de toute agglomération et de manière générale à plus de 150 mètres des habitations
- Le brûlage sera pratiqué de 11h à 15h30 de décembre à février et de 10h à 16h30 le reste de l'année
- Les déchets verts devront être secs
- Il est formellement interdit de brûler d'autres déchets, tels que plastiques, caoutchoucs, bois traités, contenants de produits phytosanitaires
- La personne responsable de l'opération doit disposer en permanence de moyens d'extinction et d'alerte des services incendie et de secours
- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée

ENTRETIEN DES RUISSEAUX

Source : « *Entretien un cours d'eau* » édité par la DDTM 35 en Mars 2016

Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

La notion de cours d'eau au titre de la loi sur l'eau est définie par la jurisprudence du Conseil d'Etat en date du 21 octobre 2011. 3 critères cumulatifs définissent un cours d'eau :

- La présence et la permanence d'un lit mineur, naturel à l'origine
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année
- L'alimentation par une source

En cas de doute, des critères complémentaires peuvent être utilisés.

Qui a la charge de l'entretien d'un cours d'eau ?

Tous les propriétaires (ou exploitants) de parcelles riveraines d'un cours d'eau, busé ou non, sont chargés de l'entretien des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau.

Comment entretenir un cours d'eau ?

L'article L 215-14 du Code l'environnement précise : « *l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives* ».

Un entretien régulier a pour objectif principal la gestion des berges et des embâcles gênants. Il doit se limiter à des opérations légères et réversibles.

DESTRUCTION NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Pour toute demande d'intervention, vous devez contacter la Mairie afin qu'un référent «frelon» se déplace sur site, confirme qu'il s'agit bien du frelon asiatique et déclenche une intervention, sans frais pour les particuliers.

BRUITS DE VOISINAGE

Par application de l'arrêté N°691 en date du 6 Août 2018 :



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) sont

autorisés sur la commune dans les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi de 7h à 20h
- Samedi de 8h à 19h
- Dimanche et jours fériés : interdit

USAGE DE LA CIGARETTE A PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE

«Cher concitoyen, nous avons constaté l'usage du tabac dans les zones proches de l'école au moment des arrivées et départs des enfants. Par respect pour eux, peut-être pourrions-nous limiter l'usage de la cigarette aux moments de leurs présences.

Les parents d'élèves.

CONTACTS UTILES

MAIRIE

2 Place de l'Erable 35720 PLES DER
02 99 69 44 76 - Fax : 02 99 69 47 13
mairieplesder@wanadoo.fr
www.plesder.fr

Horaires d'Ouverture au public :

Lundi et jeudi De 15h00 à 17h30
Mardi, mercredi et vendredi : De 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Samedi : De 10h00 à 12h00 (Fermé en juillet et en août)

Rencontre avec le Maire et les Adjoints, uniquement sur rendez-vous auprès de la Mairie

Evelyne SIMON-GLORY : MAIRE de Plesder
Jean Pierre MOREL : 1^{er} adjoint chargé de la Voirie et de la Sécurité routière
Eric MOREL : 2^{ème} adjoint chargé de l'Urbanisme, Bâtiments et Aménagement du Territoire
Patrick COQUIO : 3^{ème} adjoint en charge des Affaires sociales, scolaires, culturelles et de la communication

SERVICES MUNICIPAUX

ÉCOLE : 02.99.69.45.01

GARDERIE : 06.25.66.68.16

SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE

Réservations en Mairie

- Tarif week-end (du vendredi midi au lundi midi) : 380 €
- 1 journée en semaine : 100€
- Caution : 1 000 €

SERVICES INTERCOMMUNAUUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

02.99.45.23.45 - accueil@bretagneromantique.fr

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Au 1^{er} janvier 2020 deviendra Maison France Services

Accueil, conseils et orientation : information jeunesse, consommation, juridique, emploi/formation, logement, droit des familles...

3, rue de la Mairie - 35270 COMBOURG

Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h et Vendredi: 9h-12h

02.23.16.45.45 - maison-des-services@bretagneromantique.fr

OFFICE DU TOURISME BRETAGNE ROMANTIQUE

9 bis rue Notre Dame à COMBOURG - Tél : 02.99.73.13.93

Mail : tourisme@bretagneromantique.fr

Site internet : tourisme.bretagneromantique.fr

PIJ (POINT INFORMATION JEUNESSE)

Accompagnement de projets, conseils et informations pour les jeunes. Contact : Céline GOULET au 02.23.16.45.44 ou par mail à c.goulet@bretagneromantique.fr

Permanences :

- A Tinténiac, 2 avenue des Trente
Mardi 16h-18h30, mercredi 14h-17h30 et vendredi 13h-16h30 et chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 13h

- A Combours, à la Maison des services - 3 rue de la Mairie
Mercredi 9h-12h30 et jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h30

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (RPAM)

Contact : 02.99.45.20.12 ou rpam@bretagneromantique.fr

Rendez-vous possibles sur les communes de Mesnil Roc'h, La Chapelle-aux-Filtzméens, Combours et Tinténiac

ESPACE ENTREPRISES

Création ou reprise d'entreprises

Renseignements : 02.23.16.46.46

SERVICES SOCIAUX

CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)

Square Emile Bohuon - 35270 COMBOURG

02.99.73.05.69 - 02.99.73.33.79

Permanences sur rendez-vous uniquement :

- A la Mairie de Pleugueneuc le mardi matin et vendredi matin
- A la Mairie de Saint-Pierre-de-Plesguen le lundi après-midi
- A la Mairie de Tinténiac le mardi après-midi et le jeudi matin

MISSION LOCALE DU PAYS DE SAINT-MALO

Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

02.99.82.86.00

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles agréées est consultable sur le site internet du département d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :

<https://www.assistantsmaternelles35.fr/>

DECHETTERIE

SMICTOM (Contact : 02.99.68.03.15)

Munissez d'un ticket pour pouvoir vous présenter en déchetterie

- **Tinténiac :** 5 la Lande - 35190 TINTÉNIAC - Ouvert du lundi au jeudi de 14h à 17h, le vendredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 17h
- **Combours :** Lieu-dit Le Maroc - 35270 COMBOURG - Ouvert du mardi au jeudi de 14h à 17h, le lundi, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-17h

N° UTILES

- Pôle emploi : 3949 (0,11 € / appel) - www.pole-emploi.fr
- CARSAT : 3960
- GRDF sécurité dépannage (urgence gaz 24h/24 et 7j/7) : 0 800 47 33 33
- EDF sécurité dépannage (électricité) : 0 810 333 035
- Allo enfance maltraités : 119

N° D'URGENCE

- SAMU : 15 ou 112 (téléphone portable)
- POMPIERS : 18
- GENDARMERIE : 17
- Centre Anti Poison : 02 99 59 22 22

VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS

Sur le site : www.plesder.fr

Et le facebook : Mairie de Plesder



Directeur de publication : Evelyne SIMON-GLORY

Crédits photos : commune de Plesder

Conception graphique et impression :

IDLH-Imprimerie de l'Horloge - 22100 LANVALLAY

Dépôt légal : Edition n°131 - Décembre 2019 - 430 exemplaires

Retour en images sur l'année 2019



Chasse aux oeufs - 21 Avril



Relais des villages - 4 mai



Jumelage - Venue des allemands du 30 Mai au 2 juin



Fête de l'école - 7 juillet



Fête du canal à Saint Domineuc avec l'équipe «REDESLP»
représentant Plesder - 23 juin



Création d'une école de foot par l'association
Cercle Sportif Plesder-Tréverien-Pleugueneuc



Rentrée des classes - 2 septembre



11 Novembre - Remise d'un nouveau drapeau